



TUDJENTAL BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRÉTAGNE OÙLIÇE ! AÓALADOUR DA VREIZH !

2004 - 2024 : 20^{ème} anniversaire de

TUDJENTAL BREIZH



Bulletin No 17 - Année 2024 / Kannadig Niverenn 17 - Bloavezh 2024 5,00 €

**TUDJENTAL BREIZH : 2, straed Sant-Alfoñs, 35000 ROAZHON
Email : anb.asso@free.fr - Site INTERNET : <http://anb.asso.free.fr>**



Sommaire du Bulletin No 17

Kannadig Niverenn 17

Editorial / Pennad stur

Jakez de Poulpiquet

Qui sommes-nous ?

Emmanuel de Kerdrel

20 ans déjà !

Tepot Gwilhmod

Un catalogue de la noblesse bretonne

Yves de Kerautem

Un exemple de transmission d'archives familiales

par Florence de Massol

In Memoriam : Mériadec de Goüyon-Matignon

par Louis de Gouyon-Matignon

L'Union Régionaliste Bretonne

Jakez de Poulpiquet

Les Montres de 1467 et 1468

Hervé Torchet

Kerga : le peintre de la Baie de Morlaix

Etienne de Kergariou

Sant Aodren

Emmanuel de Kerdrel

La chancellerie de Bretagne et la noblesse

Bertrand Yeurc'h

Jean Fréour : la sculpture au service du beau

par Jean-Guillaume Bouchaud

A Brest, la Consulaire ou Baba Merzoug

par Melec de Poulpiquet du Halgouët

Jacques Mahé de la Villeglé (1926 – 2022)

Florence de Massol

Comment peut-on être « Tudjantil Breizh » et expert en paupiettes !

Hervé de Kerdrel et Marie de Kermenguy



2004 - 2024 : 20 ème anniversaire de

TUDJENTIL BREIZH

Bretagne Oblige !

L'Association de la Noblesse Bretonne (ANB) fête cette année ses 20 ans d'existence (parution au Journal Officiel du 9 Octobre 2004). Trois de ses sept fondateurs étant bretonnants elle avait choisi dès le départ de communiquer sous son nom breton TUDJENTIL BREIZH (Gentilhommes de Bretagne) afin de marquer son attachement à la langue bretonne : *hep brezhoneg, Breizh ebet* (sans la langue bretonne, pas de Bretagne).

Elle s'est fixée dans ses statuts inchangés depuis sa fondation deux missions :

- **Promouvoir et mettre en pratique les valeurs de la noblesse chevaleresque par des actions concrètes**

Etre en quelque sorte des chevaliers des Temps Modernes en luttant contre les injustices toujours aussi (sinon plus) nombreuses dans cette société du XXIème siècle) ainsi tout nouveau membre doit faire avant d'être admis ses preuves chevaleresques à travers une action concrète ...

- **Contribuer au développement de la langue bretonne, au rayonnement de la culture bretonne et à la diffusion de l'Histoire de Bretagne.**

Montrer l'exemple en signifiant à la nouvelle élite essentiellement bourgeoise que l'ancienne élite bretonne est toujours attachée à la langue, la culture et l'Histoire de la Bretagne ...

Si notre association a trouvé rapidement sa place au sein du mouvement breton (*Emsav*) en participant depuis sa fondation à de nombreuses manifestations pour la langue bretonne ou encore pour la réunification de la Bretagne force est de constater qu'elle est encore largement méconnue au sein des vieilles familles bretonnes malgré le nombre important de ses sympathisants : 3700 amis de TUDJENTIL BREIZH sur Facebook, 300 followers sur X (anciennement Twitter) et 1600 followers de notre page publique Facebook intitulée *Association de la Noblesse Bretonne* .

Si plus de la moitié des 400 familles nobles bretonnes subsistantes figurent dans ces sympathisants moins d'une centaine d'entre elles ont cependant franchi le pas d'adhérer à notre association et parmi les premiers membres qui nous ont rejoint il y a 20 ans cinq d'entre eux sont récemment décédés : Loic Denis, Pierre Le Moine, Jacques de Quelen,

Kristian des Cognets et Mériadec de Gouyon-Matignon auquel un hommage particulier sera rendu dans ce bulletin.

Parmi les nombreuses initiatives de TUDJENTIL BREIZH :

- la création en 2013 du **Comité Anne de Bretagne 1514 – 2014** qui a organisé tout au long de l'année 2014 plus de cent évènements à travers toute la Bretagne afin de commémorer le 500ème anniversaire de la mort d'Anne de Bretagne.

- la création en mars 2020 du **Comité Pontcallec 1720-2020** à l'occasion du 300ème anniversaire de l'exécution du Marquis de PONTCALLEC ...

A travers ce présent bulletin, nous espérons ainsi mieux faire connaître l'esprit de notre association dont la devise est *Bretagne Oblige !*

Jakez de POULPIQUET, Président de TUDJENTIL BREIZH



Six des sept fondateurs de TUDJENTIL BREIZH (ANB) en Janvier 2005 : Jakez de POULPIQUET de BRESCANVEL, Florence de MASSOL de REBETZ, Louis de la TULLAYE, Emmanuel AUDREN de KERDREL, Hubert le GOUVELLO de la PORTE, Olivier ESMANGART de BOURNONVILLE

Souvenirs de quelques actions



29/09/2007 : manifestation à Rennes devant l'ancien Parlement de Bretagne pour défendre la carte judiciaire de la Bretagne historique à 5 départements



Tro Breiz 2008 : distribution d'eau par Tujential Breizh tout au long de l'étape du Quimper-Vannes



Nantes 8 Juin 2011 : prise de possession au nom du peuple breton du château des Ducs de Bretagne : Naoned e Breizh !



Samedi 2 Octobre 2021 : commémoration à Nantes place du Bouffay du tricentenaire de l'exécution du Marquis de Pontcallec



27 mai 2022 : participation à la Redadeg (course-relais autour de la Bretagne au profit de la langue bretonne)



Chronique de Noël 2004

Piv omp ? Qui sommes nous ?

Emmanuel de Kerdrel

Des fous, des illuminés, un groupuscule, un quarteron, un complot, une conspiration, une rébellion, une révolte, une révolution. Les descendants de nos ancêtres celtes venus d'Irlande, de Galles, de Cornouailles, d'Ecosse ou de l'île de Man. Nous sommes les descendants des guerriers qui ont combattu Caius Julius, nous sommes les enfants des navigateurs Vénètes trahis par les vents. Nous sommes les dépositaires de cette culture celte représentée par les Druides et qui glorifiait le cycle des saisons. Nous sommes les descendants des chevaliers qui ont combattu au côté de notre très grand Roi Nominoë contre Charles Le Chauve, nous sommes les petits enfants des chevaliers qui ont accompagné le Duc Pierre de Dreux dit Mauclerc à la Croisade pour défendre la Chrétienté en Terre Sainte. Nous sommes les enfants des fidèles serviteurs qui accueillirent le Duc Jean IV à son retour d'exil. Nous sommes les très fiers descendants de ceux qui combattirent en 1488 les envahisseurs français et périrent à la bataille de St Aubin du Cormier.

Nous sommes les petits enfants de ceux qui servirent fidèlement la Duchesse Anne. Nous sommes les descendants de ceux qui participèrent à la conspiration de Pontcallec, de ceux qui rallièrent à la Révolution le camp des chouans et des vendéens et qui périrent fusillés lors de la virée Galerne et du débarquement de Quiberon, de ceux qui périrent sur l'échafaud ou victimes de mauvais traitements lors de la période révolutionnaire. Nos arrière grand-pères furent ces aristocrates bretons qui au XIX ème siècle remirent à l'honneur la langue bretonne par la collecte et la diffusion écrite de sa riche tradition orale, ils furent aussi les fondateurs de l'Association Bretonne et de l'Union Régionaliste Bretonne. Nos grand-oncles furent tous ces jeunes fils de la Bretagne qui figurent sur les monuments aux morts, de nos villes et de nos campagnes, fauchés en pleine jeunesse lors de la Grande Guerre à Verdun ou au Chemin des Dames. Nous sommes les descendants de ceux qui refusèrent l'occupation de notre sol par les Allemands. Nous sommes les parents d'enfants scolarisés à Diwan, Div Yezh et Dihun.

Nous sommes une poignée, nous sommes les sept fondateurs de TUDJENTIL BREIZH / Association de la Noblesse Bretonne : Jacques, Emmanuel , Thibault, Olivier, Hubert, Florence et Louis.



20 vloaz dija !

20 ans déjà !

Tepod Gwilhmod

E niverenn gentañ hor c'hannadig ez eus ur skeudenn eus «c'hwech eus seizh diazezer Tudjantil Breizh». Me a oa ar seizhvet met n'edon ket, siwazh din, e Roazhon en deiz benniget-se. Kent krouidigezh hor c'hevredigezh e oa deuet va c'henderv Jakez Poullpiked betek du-mañ e Kergreven-Trelevenez pa droe ar raktres-se en e benn. Aet e oa ivez e darempred gant hor c'heniterv Florence de Massol ha gant mignoned all dezhañ, ha yao, roet en deus lañs d'an afer. Seizh den, setu un niver a zoare, arouez un nerzh didrec'hus evel hini hor Seizh Sant, evit an uhelvennad da glask servijañ hor bro

Me n'em eus ket un anv-familh nobl. Un nebeut hendadoù nobl eus ar chouanerezh zo em familh, evel Markiz Bonchamps, Charlez ar Salmonière, Hollsent ha Gabriel a Francheville. Hag o hendad Pêr a oa e emgann Sant Albin an Hiliber... Ez-yaouank e oa bet kontet din o zroioù, ha daoust ma ne ziskennomp ket anezhañ, em eus soñj mat eus ur poltred eus Pêr Gwilhmod o sellout ouzhin e skalier Maner Keraskoed-Plugüen va zad-kozh Artus : Roue Begnen, sirius, o paouezadenniñ e fuzuilh gantañ en e gostez, ha dindan e oa skrivet ar goulenn a oa bet savet outañ : «Eus peseurt tu emaoe'h ?» «Eus tu va Ferson. Fellout a ra din bezañ libr da vont d'an Oferenn.», emezañ. Ne oa ket nobl eta, met e giz pa vije. N'eo ket souezh eta m'em eus lakaet va anv en embregadenn. Rak n'eo ket en abeg ma ne zouger ket un anv nobl ne ranker ket heuliañ uhelvennad ar varc'hegourien gozh, hini ar feiz ha «servijañ an intañvez hag an emzivad» ha da heul : servijañ hor bro, a-benn ar fin. Eno emañ an noblded : hini ar galon.

Hiziv an deiz eo deuet aesoc'h kement-se da bep hini, p'o deus ar chañs tost an holl dud da gaout deskadurezh uhel a-walc'h ha paz eo gwir n'eo ket re denn ken an darn vuiañ eus ar micherioù ez eus muioc'h a amzer vak. Soñjal a ra din eta omp holl galvet da heuliañ skouer hon tud 'obl'¹, ar re n'o deus ket trubardet o hendadoù illur evel-just , skouer Jezuz ent-anat, ha d'e heul hini hor Sent. Uhelvennad ar skaouted eo ivez, setu perak e oa bet gouestlet dezho un niverenn eus hor c'hannadig. Servijañ, pa lâran deoc'h !

Evit gwir e kemeromp perzh en un emgann divent, a bad abaoe ma 'z eus tud : pe e ranker cheñch ar gevredigezh peogwir ez eo fall – sed ar pezh a soñje Voltaire en e levr «*Candide*», ha goude-se dispac'herien 1789 -, pe, pa lennomp er C'heneliezh 3, 11 :

¹ Eus bro Dreger eo an dro-lavar-mañ, diwar 'aN obled'.

«*Eus ar wezenn am boa difennet ouzhit az pefe debret ?*» ez eo an den an hini zo fall. Neuze e rankomp en em c'hourdonañ d'an emgann diabarzh, evel kest ar Grall hor marc'heien gozh, evit gwellaat hon-unan gant gras Doue. Ha war-un-dro klask gwellaat ar gevredigezh gant an emgann diavaez, n'eo ket kement-se o verniañ lezennoù a vil-vern, na wellaont ket an traoù dre ret, met o reiñ skouer. Servijañ an nesañ, adarre. Hag hon nesañ e Breizh eo ar Vretoned. Sed aze !

Salv ma klevo ar Vretoned kadarn galvadenn Tudjental Breizh d'an emgann diabarzh ret ha d'an emgann diavaez ken ret all, met a zeu da eil. Holl omp galvet eta da vezañ «*Mignoned noblañsoù Breizh*» pa oa uhelvennad an Eil Urzh oberiañ evit mad o gwizien, o zud, hag alese evit mad ar Vro. An niver a dri mil c'hwec'h kant 'mignon' pajenn Facebook Tudjental Breizh a ziskouez anat eo gouest kalz a dud da gompren an dra-se.

20 ans déjà !

Dans le premier numéro de notre *Kannadig* il y a une photo de "*six des sept fondateurs de Tudjental Breizh*". J'étais le septième mais je n'étais malheureusement pas à Rennes ce jour là. Avant la création de notre association, mon cousin Jakez de Poulpiquet est venu me voir lorsqu'il réfléchissait à ce projet. Il a également contacté notre cousine Florence de Massol et d'autres de ses amis et il a lancé l'entreprise. Sept personnes, c'est un bon chiffre, le symbole d'une force invincible comme celle de nos Sept Saints, dans le but d'essayer de servir notre pays.

Vingt ans ont passé et nous avons parcouru un long chemin. Espérons que l'aventure dure longtemps ! Deo gratias et aussi à notre cher président ! Nous savons tous combien il est difficile et lourd pour Jakez de diriger une association comme Tudjental Breizh, comme c'est le cas de nombreuses autres associations, notamment celles de l'Emsav. "Il faut tenir et endurer", s'entête-t-il, conscient de notre responsabilité : "*Abalamour da Vreizh !*" la traduction que j'ai faite de notre devise en français : "*Bretagne oblige !*" Oui, 'oblige !', il le faut, quand on a du respect pour les familles des anciens chefs de notre Bretagne, celles qui ont lutté parfois durement pour les libertés de Bretagne, comme La Chalotais, surtout entre 1532 et 1789 quand nous n'avions plus de duc. Nous sommes obligés de les suivre, de hisser haut le beau drapeau de notre pays, que ce soit celui des hermines, celui du Kroaz-Du ou encore du Gwenn-ha-Du, peu importe, nous voulons tous servir notre pays.

Je n'ai pas de nom de famille noble. Il y a quelques nobles ancêtres de la chouannerie dans ma famille, comme le marquis de Bonchamps, Charles de la Salmonière, Toussaint et Gabriel de Francheville. Et leur ancêtre Pierre était à la bataille de Saint-Aubin du Cormier... On m'a conté leurs exploits quand j'étais jeune, et bien que nous ne descendions pas de lui, je me souviens d'un portrait de Pierre Guillemot dans le escaliers du Manoir de mon grand-père Artus : Le « *Roi de Bignan* » me regardant avec sérieux, avec son fusil sur le côté, et en dessous était écrite la question qui lui était posée : « *De quel parti êtes-vous ?* »

» « *Du parti de mon Recteur, je veux être libre d'aller à la Messe !* ». Il n'était pas noble, mais c'était comme si. Ce n'est donc pas une surprise que j'aie souscrit à l'aventure. Car ce n'est pas parce que l'on ne porterait pas un nom noble qu'il ne faudrait pas suivre l'exemple des anciens chevaliers, celui de la foi et de « *servir la veuve et l'orphelin* » et par suite, en fin de compte : servir notre pays. La noblesse est là : celle du coeur.

Aujourd'hui, cela est devenu plus facile pour tout le monde, puisque que presque tout le monde a la possibilité d'accéder à une bonne instruction et qu'il est vrai que la plupart des professions laissent du temps libre. Il me semble que nous sommes tous appelés à suivre l'exemple des nobles, ceux qui n'ont pas trahi leurs ancêtres d'illustre mémoire, l'exemple de Jésus bien sûr, et celui de nos Saints. C'est aussi l'idéal du scoutisme, c'est pourquoi nous y avons consacré un numéro de notre revue. Servir, c'est le maître-mot ! En fait, nous sommes engagés dans un grand combat, qui dure depuis que les hommes existent : faut-il changer la société parce qu'elle est mauvaise – c'est ce que pensait Voltaire dans son livre « *Candide* », puis les révolutionnaires de 1789 -, ou , quand on lit dans Genèse 3, 11 : « *Aurais-tu mangé de l'arbre que je t'ai défendu ?* ». C'est l'homme qui est mauvais. De fait nous devons nous entraîner au combat intérieur, comme la quête du Graal de nos anciens chevaliers, pour nous améliorer par la grâce de Dieu. Et en même temps, essayer d'améliorer la société par la lutte extérieure, non pas tant en édictant des milliers de lois, qui n'améliorent pas nécessairement les choses, mais en donnant l'exemple. Servir son prochain, encore une fois. Et nos prochains en Bretagne ce sont les Bretons. Voilà tout !

Que les fiers Bretons entendent l'appel de Tudjental Breizh à la nécessaire lutte interne et à la lutte externe tout aussi nécessaire, mais qui vient en second. Nous sommes tous appelés à être « *Amis de la Noblesse de Bretagne* » puisque que le but du Second Ordre était d'agir pour le bien de leurs vassaux, de leurs parents, et donc pour le bien du pays. Le nombre de trois mille six cents « amis » de la page Facebook de Tudjental Breizh montre bien que beaucoup de gens sont capables de comprendre cela.



Un catalogue de la noblesse contemporaine dans la Bretagne historique

Yves de Kermerc'hou de Kerautem

Mon entrée dans l'Association de la Noblesse Bretonne (ANB) m'a fait réfléchir sur la question suivante : quelles pourraient être les familles SUBSISTANTES que nous pourrions inscrire dans un catalogue en 2024.

Il s'est agi concrètement de reprendre et de compléter des travaux déjà publiés par des grands auteurs spécialisés sur la Bretagne, mais à partir d'une idée originale à savoir les classer selon les critères suivants :

- Quelles sont les familles subsistantes de la noblesse bretonne (au temps des Ducs, donc avant 1532) ? Et parmi elles quelles sont celles reconnues avant 1789 (sous la royauté) et celles qui ont l'objet d'un anoblissement après 1789 ?
- Quelles sont les familles subsistantes de la noblesse française reconnues par le Parlement de Bretagne (jusqu'en 1789) ?
- Quelles sont les familles subsistantes de la noblesse française liées à la Bretagne (alliances, implantation,...) ?
- Quelles sont les familles subsistantes qui prennent l'apparence de noblesse (particule pour l'essentiel) dans la Bretagne historique ?

On trouvera donc dans ce travail qui va être diffusé via le site internet de TUDJENTIL BREIZH les 656 familles subsistantes appartenant à la noblesse bretonne (405) ou liées à la Bretagne (251).

D'une part :

- Le nom de 204 familles bretonnes dont la noblesse reconnue à la Réformation de 1668 ont été considérées d'extraction chevaleresque (preuves apportées d'existence avant 1400) ou d'ancienne extraction (preuves apportées avant 1532) ou ayant bénéficié d'un anoblissement ducal.
- Le nom de 92 familles bretonnes dont la noblesse reconnue à la Réformation de 1668 ont été considérées d'extraction
- Le nom de 30 familles bretonnes qui ont fait l'objet d'un anoblissement après 1789, soit sous l'Empire, soit à la Restauration
- Le nom de 79 familles d'origine hors de la Bretagne, mais qui ont fait l'objet d'une reconnaissance par le Parlement de Bretagne avant 1789

D'autre part :

- Le nom de 251 familles françaises authentiquement nobles dont l'implantation dans la Bretagne historique est ancienne, même très ancienne, soit par des alliances, soit par l'acquisition ou l'héritage de fiefs.

Enfin on pourra trouver en annexe de ce Catalogue une liste originale et non exhaustive de familles qui sont communément appelées « de noblesse d'apparence », elles sont fort bien représentées en Bretagne, et certaines sont authentiquement d'origine bretonne.

Mon travail a été exécuté en toute honnêteté, mais il n'est sûrement pas exempt d'erreurs et je suis prêt à les corriger. Merci de m'adresser vos remarques via l'adresse mail de notre association anb.asso@free.fr

Yves de Kermerc'hou de Kerautem



Un exemple de transmission d'archives familiales

Florence de Massol

A l'heure où de plus en plus de propriétés et autres maisons familiales apparaissent sur le marché immobilier, la question du devenir des archives de famille interroge. Ces dernières parfois oubliées, négligées mais cependant conservées dans un grenier, un coffre ou une armoire ou au contraire bien identifiées et triées constituent un véritable défi pour ceux qui en ont la responsabilité. Le but ici est de partager un exemple très concret de l'exploitation de ces sources pour transmettre l'histoire familiale sous forme de livre illustré.

Chaque document conservé dans ce fonds familial constitué au fil des siècles évoque un événement : naissance, mariage, décès, honneur reçu, voyage, achat, vente, actes judiciaires, faits militaires, religieux, échange épistolaire et autres anecdotes... Ces événements reliés entre eux racontent l'histoire familiale. Les portraits peints ou photographiés permettent de personnaliser d'avantage cette histoire dont nous sommes héritiers. Il s'agit d'un trésor inestimable qui, s'il se livre comme un puzzle sans fin, nécessite de la méthode et beaucoup de temps pour, page après page, identifier ces documents. Au court du dépouillement, s'installe une familiarité plus ou moins affectueuse avec ses ancêtres, certains se révélant très attachants. La compagnie des aïeux est pleine de surprises.

Ces mémoires, spécifiques à chaque famille, s'enracinent dans des lieux où se croisent la petite et la grande histoire. Lorsque les repères se perdent, il est essentiel de connaître ses origines. Animée par ce besoin de transmission, l'idée d'un livre à destination familiale s'est imposée.

Le Covid et plus encore le confinement ont été un temps béni pour lancer ce projet qui me tenait à cœur depuis longtemps, sans avoir jamais de disponibilité. Il s'agissait de mettre en forme la moisson de plusieurs années de collecte, de décryptage, de témoignages et de répondre également aux interrogations de ma fille sur sa filiation. Rien n'aurait été possible sans le formidable travail d'un de mes neveux, Maunoir de Massol qui, en scannant le fonds familial, m'a permis de travailler essentiellement sur un écran à domicile et découvrir ainsi la facilité de déchiffrage. L'ordinateur permet d'agrandir, de réduire ou d'isoler la lettre ou le mot incompris jusqu'à ce qu'ils livrent enfin leur sens. Il permet aussi, en divisant son écran, de transcrire le contenu et d'avoir une base plus aisée pour ceux qui voudront à l'avenir reprendre ce travail. Les archives de Dijon conservent plusieurs fonds Massol, tout comme celles de Quimper un fonds Kerret et depuis peu un

fonds Hersart de la Villemarqué. Ces documents publics accessibles à n'importe quelle heure via une connexion internet furent grandement consultés. Il semblait important de montrer ces documents déchiffrés (acte de mariage par exemple) à travers l'illustration car ils racontent aussi l'évolution de l'écriture et de son support. Historienne de l'art, j'ai aimé multiplier ces illustrations, toujours dans le souci de créer une proximité avec ceux qui nous ont précédés et de rendre ce travail moins austère. J'avais déjà le souhait de raconter cette histoire familiale de façon très attractive. Cet objectif fut facilité par l'abondance de nos archives qui ont survécu à l'oubli du temps, à l'usure des siècles, aux ravages des guerres, aux migrations familiales.

Les illustrations découvertes au gré de multiples navigations sur le net, sans compter les sites marchands tels qu'Ebay et le Bon Coin où furent identifiés des documents incroyables comme des livrets d'armoiries peintes à la main bien avant la Révolution ainsi que quelques pièces d'argenterie... Un autre objectif fut de valoriser les femmes souvent réduites à une simple date de naissance et de mort. Toutes m'ont plu et certaines passionnée. J'ai eu un énorme coup de coeur pour deux héroïnes de la Révolution, oubliées de l'histoire familiale ou encore pour une aïeule, grande amie du peintre Ingres. A l'instar de leur conjoint, père ou frère, tous ces personnages s'incarnent par de petits ou grands faits que livrent les archives.

Nous avons la chance d'avoir, dans des collections publiques ou privées, de nombreux portraits de famille et autres archives. Cette étude a permis d'exhumer quatre nouveaux portraits familiaux dont certains ont pu, avec bonheur, réintégrer les collections familiales. Pour les tableaux ou vitraux conservés dans des collections privées ou publiques, j'ai sollicité régulièrement un photographe professionnel afin d'avoir un support de qualité. Parallèlement aux archives, le lien entre les objets « souvenirs de famille » et les aïeux à qui nous les devons fut mis en valeur. L'histoire passe aussi par celle de nos maisons et de leur transmission qui ponctuent les mutations et les enracinements familiaux de la Bourgogne à la Bretagne.

L'histoire de la famille Massol croise celle de familles alliées dont l'intérêt oblige à quelques escapades d'où les pages consacrées aux Clermont Tonnerre, Neuilly, Hennet, Le Myre de Vilers, Kerret, la Sablière, Hersart de La Villemarqué... L'histoire contemporaine de la famille souffre d'une absence d'archives mais pas de témoins. Plusieurs journées furent passées à interroger, écouter les oncles, les tantes ou proches de la famille raconter leurs souvenirs.

Les 15 jours annoncés du tout premier confinement, s'ils ne suffirent pas à achever le travail, permirent de le lancer. L'idée première de compiler en 15 pages 15 générations fut vite oubliée devant la profusion d'informations que livraient ces archives. Ces semaines précédaient ce qui allait devenir trois années de rédaction et mise en forme. Ce temps fut ponctué d'anecdotes, d'histoires, de questionnements, de découvertes livrées au fur et à mesure de l'étude des pièces inventoriées. Au final, les archives révèlent un passé commun qui relie au sein d'une même famille les uns aux autres. Ces liens importants mais tenus sont le cadeau que sous-tendent nos archives. Celles-ci doivent sortir de leur réserve, être

étudiées, montrées, expliquées, racontées et réunir les familles toutes générations comprises...

Ma cousine Brigitte de Fontaines se proposa pour une relecture appliquée et à distance nous avons travaillé ensemble la mise en page. Le résultat tient dans un grand livre (format A3) de 160 pages illustrées. La couverture devait à elle seule introduire et résumer l'ouvrage. Le choix des armes Massol pour l'orner fut une évidence et leur réalisation fut confiée à mon ami et peintre héraldiste Hyacinthe des Jars de Keranrouë. La tradition héraldique rencontrée tout au long de notre histoire familiale s'inscrit de facto dans notre époque moderne. Il était important pour moi d'avoir un blason contemporain. Le terrassement fleuri illustre parfaitement l'amour des jardins qui caractérise la famille Massol depuis plusieurs générations ainsi que ma passion pour la phytothérapie.

Pour conclure, force est de constater que l'intérêt familial fut au rendez-vous. Le livre a trouvé sa place chez tous les cousins. De très jeunes neveux se sont passionnés pour les histoires racontées. Cet engouement des uns conjugué aux encouragements des autres justifie et récompense ce travail au delà de toute espérance et motive à le poursuivre. Je vois ce livre comme un premier pas, une introduction à un ouvrage plus fouillé car nos archives ont encore beaucoup à raconter ...





In Memoriam : Mériadec de Goüyon-Matignon

Jakez de Poulpiquet



Une grande figure du mouvement breton nous a quitté à l'âge de 96 ans : Mériadec de Goüyon-Matignon. Sans doute inconnu des jeunes militants bretons, il fut en effet toute sa vie durant au service de la Bretagne :

Dans les années 50 il fut le secrétaire général du MOB (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne) un des premiers partis de tendance autonomiste qui oeuvra de concert avec le CELIB (Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons). Une scission au sein du MOB en 1964 donna toutefois naissance à l'actuelle Union Démocratique Bretonne (UDB) fondée par la jeune garde de gauche du MOB.

A la fin des années soixante succédant à Pierre Laurent (père de Donatien Laurent) il fut le Président de Ker Vreizh, association culturelle bretonne dont le foyer parisien fréquenté par les militants bretons accueillait aussi bien des réunions du MOB que celle des Scouts Bleimor dont Alan Stivell fut membre : Mériadec en relation alors avec son père Georges Cochevelou assista ainsi au début de celui qui devint le symbole du renouveau de la musique bretonne. C'est encore au cours de cette présidence qu'il commença à apprendre le breton par l'intermédiaire de la secrétaire de Ker Vreizh : Claudine Mazéas.

Ayant occupé de très hautes fonctions de direction au sein d'un grand groupe hollandais, Mériadec fut en poste à Mexico puis à Tokyo où il fut à l'origine de la création de l'amicale Breizh-Nihon afin de favoriser les liens économiques entre la Bretagne et le Japon.

De retour en Bretagne il rejoignit la retraite venue l'Institut culturel de Bretagne où il fut un proche de son Président Yvonig Gicquel dont il écrivit la préface de son livre sur le combat des Trente.

Plus récemment il fut un des premiers adhérents à rejoindre dès sa création en 2013 le jeune parti autonomiste Breizh Europa dont il devint rapidement un membre du Conseil très écouté de ses présidents successifs Caroline Ollivro puis Frank Darcel ..

Aîné d'une des familles nobles les plus prestigieuses de Bretagne et apparenté à la famille princière régnante de Monaco (un Gouyon-Matignon devint prince de Monaco en 1731 sous le nom de Jacques 1er), Mériadec rejoignit aussi dès sa création Tadjentil Breizh (Association de la Noblesse Bretonne / ANB) où siégeant jusqu'à ces dernières années en tant que membre du Conseil d'Administration il nous a fait profiter de son immense culture.

Le jour de ses obsèques religieuses, Mardi 11 Octobre 2022 à l'église Saint-Enogat de Dinard , Mériadec a affirmé une dernière fois son amour de la Bretagne en ayant exprimé la volonté de n'y voir chantés que des cantiques en breton (clôturés par un vibrant « Da Feiz hon Tadoù kozh »).

Merci cher Mériadec pour tout ce que vous avez fait pour la Bretagne pendant toute votre vie ! Trugarez vras Meriadeg ker evit ar pezh ho peus graet e-pad ho puhez evit Breizh !

Jakez de Poulpiquet

Mériadec Breizh !

C'est un grand Monsieur qui nous a quittés en septembre dernier et son absence nous remplit de tristesse. Issu d'une grande famille bretonne - de Gouyon-Matignon- jamais Mériadec n'en disait mot et c'est tout simplement comme cela que nous l'avons appelé, connu et qu'il voulait que nous l'accueillions dans notre cercle d'amis, animés par notre amour commun de la Bretagne. Nous ne remercierons jamais assez notre ami Jakez de Poulpiquet de nous avoir présentés Mériadec, tous deux investis dans l'association Tadjentil Breizh.

L'humilité, la discrétion, l'humour, le dynamisme, l'optimisme, l'expérience, l'intelligence de Mériadec : nous avons eu la chance à Breizh Europa de connaître tout cela ! Au moment où, généralement, un homme aussi investi qu'il le fut pour la Bretagne , devait prétendre à un peu de repos. Et pourtant malgré son grand âge , Mériadec fut l'un des membres fondateurs de notre groupe tout en étant investi au sein de l'Institut Culturel de Bretagne. Cet homme avait la Bretagne en lui et n'a cessé durant toute sa vie de tisser des liens entre

son pays et la terre entière. Du Mexique au Japon, où il fut à l'origine par exemple de l'amicale Breizh Nihon, pour favoriser les liens entre la Bretagne et le Japon.

On le connaît aussi pour avoir été secrétaire général du MOB dans les années 50, pour avoir travaillé activement également avec le CELIB qui a contribué à sortir la Bretagne d'une situation économique précaire à l'époque et Mériadec la rêvait déjà comme une grande région européenne s'émancipant des chaînes d'un pays trop centralisateur. Il a milité toute sa vie pour la réunification de la Bretagne, pour l'autonomie des régions.

Aux moments de lassitude, il savait redonner le moral, lui, l'homme de plus de 90 ans ! Et c'est pour cela que désormais nous devons continuer à penser à lui, à son action.

Mériadec fait partie des hommes illustres de l'histoire bretonne que nous souhaiterions que nos jeunes connaissent tant sa vie et les valeurs qui l'ont guidée sont inspirantes, pour chez nous et ailleurs.

« Ô Bretagne éternelle comme l'univers ».

Caroline Ollivro, Frank Darcel Co-fondateurs de BREIZH EUROPA



Mon grand-père

Mériadec de Gouyon Matignon

Louis de Gouyon-Matignon



Traditionnel et moderne, voici sans doute les deux traits qui caractérisent le mieux la personnalité de mon grand-père très aimé, Mériadec de Gouyon Matignon.

Traditionnel, issu d'une famille au passé prestigieux, apparentée notamment à la famille princière de Monaco par Jacques Goyon de Matignon (1689-1751), devenu prince souverain sous le nom de Jacques I^{er} ; défenseur toujours ardent de sa Religion ; attaché avec passion aux valeurs de la Noblesse, humilité, don de soi, courage, et qu'il a su, du moins modestement je l'espère, nous transmettre ; profondément ancré dans l'Histoire, mais aussi dans l'histoire de son temps...

Moderne, ardent défenseur de l'identité régionale, en particulier de l'identité bretonne – il a fondé, animé, dirigé, plusieurs mouvements promouvant l'autonomie de la Bretagne, notamment le M.O.B. (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne) –, alors que ce combat pour la reconnaissance de l'identité régionale revêt, dans le cadre aujourd'hui de l'affaiblissement de l'État-nation, une actualité toujours plus grande ; voyageur infatigable, ayant vécu notamment au Mexique, puis au Canada, s'étant rendu très régulièrement au Japon, et ce pendant plusieurs années ; découvreur, pour lui-même, mais en ayant aussi assuré la transmission, à ses enfants, à ses petits-enfants, de nouveaux territoires de la pensée, toujours plus contemporains, toujours plus en avant ...



Photo du CA de TUDJENTIL BREIZH du 27 février 2006

De gauche à droite : Emmanuel AUDREN de KERDREL, Olivier ESMANGART de BOURNONVILLE, Loik DENIS, Géraud de KERMENGUY, Hubert le GOUVELLO de la PORTE, Jakez de POULPIQUET de BRESCANVEL, Charles de KERMENGUY, Yann-Vleiz ar C'HUNFF, Louis de GOUYON-MATIGNON, Mériadek de GOUYON-MATIGNON.



1898 : Création de l'Union Régionaliste Bretonne : premier mouvement politique breton

Jakez de Poulpiquet

Pour l'universitaire Michel Nicolas le régionalisme est « *une doctrine visant à développer la vie et l'organisation régionale avec l'exigence d'un réaménagement administratif accordant une autonomie à l'échelon régional* »². Sur cette base est créée l'URB qui apparaît comme le premier mouvement breton à porter une revendication bretonne.

L'URB est lancée officiellement le 13 août 1898 suite à « L'appel au peuple breton » signé par une dizaine de personnalités bretonnes influentes :

« La question régionaliste a été fréquemment posée en ces derniers temps dans les journaux de Bretagne. Le moment est peut-être venu de la faire aboutir. Sur l'initiative de quelques lettrés et artistes doit avoir lieu le 14 août prochain, à Ploujean, aux portes mêmes de Morlaix, une représentation du Mystère de Saint Gwénohé. Placé sous les plus hauts patronages, ce curieux essai de restauration du théâtre breton ne manquera pas, croyons-nous, d'attirer de nos cinq départements bretons une élite nombreuse. Nous désirons en profiter pour convoquer à Morlaix le 13 août, veille de cette représentation, tous ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à la constitution d'un groupement régionaliste breton.

La vie régionale est de plus en plus menacée en France. Toute initiative est ôtée à ces formations naturelles et historiques qu'on nomme la province et la commune ; il n'y a plus chez nous que des administrateurs et des administrés. Un même régime économique pèse sur tout le pays, malgré la différence des intérêts et des besoins, et, pour le dire nettement, enfin, la question sociale ne prend tant d'acuité et ne paraît si grosse de conflits, que parce qu'on la pose pour toute l'étendue du territoire, quand elle devrait se circonscrire à quelques régions.

Tel est le mal. Il est encore guérissable, et la décentralisation peut refaire ce que la centralisation a détruit : cet esprit public, si vif autrefois chez nous et que paralyse complètement l'action d'un régime débilitant, dont M. Barthou lui-même, alors Ministre de l'Intérieur, ne craignait pas, à une date récente, de dénoncer publiquement « les abus, les excès et les dangers ».

Il importe à cet égard qu'au Nord, au Midi, à l'Ouest, à l'Est, on se mette à l'étude impartiale des questions qui se posent, des difficultés qui se présentent. Il importe qu'on

² NICOLAS Michel, *Histoire de la revendication bretonne : Des origines aux années 1980*, Spézet, Coop Breizh, Juin 2007, 397 p.

élabore mûrement les cahiers d'où sortiront un jour ou l'autre le nouvel organisme administratif, le nouveau régime économique.

L'unité française est à l'heure actuelle indestructible. Dire que nous rêvons d'y porter atteinte serait une calomnie et une sottise. Nous songeons à la France et nous ne nous inspirons que de ses intérêts quand nous cherchons, en dehors de tout parti pris politique, à refaire une vie régionale en Bretagne. »

Signataires : Pierre Famel, pharmacien ; Fleuriot-Kéroul, homme de lettres ; Marcel Giraud-Mangin, directeur de la Revue Nantaise ; Olivier de Gourcuff, délégué des Bibliophiles Bretons ; René Grivart, avocat, docteur en droit ; Anatole Le Braz, homme de lettres ; Charles Le Goffic, homme de lettres ; Maxime Maufra, artiste peintre ; Charles Pitet, industriel ; Louis Tiercelin, directeur de l'Hermine.

Bien qu'un seul aristocrate breton figure dans la liste des signataires, l'URB va recruter rapidement de nouveaux membres dans la noblesse bretonne à travers notamment l'Association Bretonne (reconstituée en 1873 après sa dissolution en 1859) dont les deux tiers des membres appartiennent à la noblesse³.

Michel Nicolas nous donne une composition précise du millier de membres qui composent l'URB : « 25 % de nobles, 11 % de prêtres, 11% de professions libérales, 11% de commerçants, 6% de fonctionnaires, 6% d'artistes, 5% d'industriels, 4 % de professeurs, 4% d'étudiants⁴ ». On y distingue de fait deux blocs : d'une part un bloc rural composé de nobles monarchistes et de prêtres et d'autre part un bloc citadin plutôt bourgeois composé de professions libérales, commerçants, industriels et de fonctionnaires : ainsi « *L'URB est constituée pour l'essentiel de représentants cléricalo-aristocratiques du bloc rural* »⁵ rappelant quelque peu l'alliance sous l'Ancien Régime des deux ordres de la noblesse et du clergé .

Le bloc rural qui a mal vécu en été 1902 les mesures anticléricales d'expulsion des congrégations religieuses par le gouvernement radical-socialiste entend préserver l'ordre social contre les idées socialistes : « *Car l'aristocratie cherche moins à mobiliser les masses (au risque de les voir prendre leur propre autonomie) qu'à conserver sur elles son emprise traditionnelle* »⁶

Ainsi le Comte Ludovic Espivent de la Villeboisnet, habitant le château de Treulan, près de Sainte-Anne d'Auray encourage-t-il l'étude de la langue bretonne et l'enseignement agricole dans le but de « *former des chrétiens vaillants, assez instruits de la religion assez fermes dans la foi pour résister aux entraînements du siècle* »⁷.

³ NICOLAS Michel, *Histoire de la revendication bretonne : Des origines aux années 1980*, Coop Breizh, Juin 2007, p.45

⁴ NICOLAS Michel, *Le séparatisme en Bretagne*, Editions Beltan, 1986, p.19

⁵ Id, p.19

⁶ NICOLAS Michel, *Histoire de la revendication bretonne : Des origines aux années 1980*, Coop Breizh, Juin 2007, p.52

Ainsi le Marquis Régis de l'Estourbeillon, nouveau Président de l'URB depuis 1902 déclare au Congrès de Lesneven en 1903 : « *Nous ne faisons pas de politique, nous faisons seulement œuvre de préservation sociale [...]. Il y a peu de régions qui ne soient « infestées » par le socialisme. Tout ce qui est la domesticité sera, avant quelques années peut-être, passée au socialisme* »⁸.

Des tensions inévitables apparaissent rapidement entre ces deux blocs : ainsi dès 1899 soit un an après la création de l'URB plusieurs de ses membres républicains dont son président lui-même (Anatole Le Braz), se sentant mal à l'aise au sein d'une association où la noblesse et le clergé étaient fortement représentés avaient rejoint l'Association des Bleus de Bretagne⁹.

Un extrait d'un article publié en gallo dans l'hebdomadaire républicain « Le Progrès du Morbihan » montre que l'Estourbeillon et son entourage clérical sont perçus par les républicains comme des chouans (parlant breton = langue antirépublicain !) : « *Le berton ét veù come un langaije, pas le galo q'ét du françaez pour yeùz, teurt ventiers, maez du françaez tout come. Il peut don étr serviabl poue eïder a lourz ideys contr lez Chouans, san q'il aejent la mine de defendr un langaije de Bertaegne. Galozer, c'ét pas aller contr la Republiqe a la contrere du berton q'ét putôt li le langaije dez chouans (de l'Estourbeillon e ûne bande de cllericaos defendaient le berton a temp-la)* »¹⁰



L'URB au Congrès de Rostrenen en 1907 (A droite du drapeau le Marquis de L'Estourbeillon)

⁷ Cité dans l'ouvrage collectif sous la direction de Jean Kerhervé : *Noblesses de Bretagne du moyen âge à nos jours*, PUR, 1999, p.208

⁸ Bulletin de l'URB, p ;57 1904

⁹ THOMAS Loïc, « Une phalange républicaine dans l'arrondissement de Saint-Malo : les Bleus de Bretagne (1902-1914) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n^{os} 118-4, 2011.

¹⁰ Cité par Patrick Deriano dans la revue YA ! p.9, « Le Progrès du Morbihan », Niverenn 820, février 2021

Si au départ cinq sections voient le jour : économie, décentralisation, histoire et littérature, langue bretonne, beaux-arts, les deux premières sont fusionnées en 1903 « *la défense des intérêts économiques devant passer par une transformation des structures administratives* ¹¹ »

Au final l'URB apparaît plus un « *laboratoire d'idées* ¹² » qu'une organisation politique.

L'URB tire en 1909 (soit deux ans avant son éclatement) un bilan somme toute modeste de son action passée avant d'esquisser pour l'avenir la « période des actes » : « *Si nous avons créé l'élan et l'ambiance, si le cri de la renaissance provinciale retentit partout en Bretagne, nous n'avons fait que cela. À part les mesures efficaces prises pour la conservation de la langue bretonne, nous n'avons rien édifié de précis. Nous nous sommes bornés à réchauffer les masses, nous leur avons indiqué très vaguement le but poursuivi ; à l'heure actuelle, nous devons entrer résolument dans la période des actes et initier le peuple breton aux conditions essentielles d'une vraie décentralisation. Notre premier souci doit être de faire connaître à nos concitoyens l'Histoire de la Bretagne, car c'est à l'aide de cette Histoire seule qu'on éclairera utilement les idées décentralisatrices, et qu'on développera le patriotisme national* ¹³ »

De fait on découvre dans les années 1909-1911 des propositions concrètes d'organisation régionale :

- 1) Dans ses deux ouvrages *La question bretonne* (1909) et *Vers une Bretagne organisée* (1911) le Comte Mériadec de Lantivy de Trédion (1867-1938) tente d'établir un programme d'organisation régionale basée sur une Bretagne à cinq départements, autonome administrativement et financièrement, dotée d'une assemblée sous la forme d'une reconstitution des Etats de Bretagne avec une représentation des intérêts économiques, sociaux et spirituels de la Bretagne . Une grève de l'impôt par les Bretons y est même suggérée pour contraindre le gouvernement français à accéder à cette demande d'autonomie régionale ¹⁴ ...
- 2) Le programme régionaliste publié le 23 avril 1911 par André Mellac (trésorier de l'Union Régionaliste Bretonne) dans *Le Pays Breton* (tribune de l'URB) est un programme décentralisateur que n'aurait pas renié cinquante ans plus tard le CELIB. Il constitue une préfiguration des Conseils Régionaux créés en 1974 mais avec dans ce programme régionaliste des pouvoirs beaucoup plus étendus puisque celui des préfets (supprimés) leur sont notamment attribués. La politique de décentralisation actuelle semble en effet bien timide à côté du programme adopté par l'URB en 1911 qui est un programme véritablement autonomiste avec le droit de la Région d' « administrer ses affaires intérieures spéciales elle-même, sans tutelle ». En voici les grandes lignes exposées dans *Le Pays Breton* (tribune de l'URB) :

¹¹ NICOLAS Michel, Id p.51

¹² NICOLAS Michel, Id p.52

¹³ *Bulletin de l'URB*, 3ème et 4ème trimestre 1909, p.39

¹⁴ FOUERE Yann, *Histoire résumée du Mouvement Breton de 1800 à 2002*, Editions Celtics Chadenn, 2002, p.26

« Voici les points principaux des Unions Régionalistes de France et de la Fédération Régionaliste Française (FRF) , adoptés par l'Union Régionaliste Bretonne. Le programme ne concerne pas la politique proprement dite.

1) Suppression de la division surannée en portions territoriales très nombreuses qu'on appelle départements et arrondissements.

2) Comme conséquence, suppression d'abord des sous-préfets, puis des préfets.

3) Division en grandes régions économiques du territoire français (18, 20, 22 régions selon les divers projets élaborés) ; ces régions correspondront presque toujours avec les anciennes provinces de France que le temps et les nécessités économiques avaient formées.

4) Les communes seront conservées, leurs pouvoirs étendus.

5) Création d'un Conseil Régional (ou Etats provinciaux) pour administrer la région. Les conseillers seraient nommés par les cantons, par exemple ; (on pourrait appliquer la représentation professionnelle dans les élections). Un procureur d'État (ou préfet) serait attaché à chaque Conseil régional de province, à titre de Rapporteur, pour contrôler les actes de l'Assemblée et servir d'intermédiaire entre la région et le pouvoir central.

Les attributions actuelles des sous-préfets et préfets seraient partagées entre la Commune (le Maire) et la Région (Conseil régional ou Etats provinciaux).

La Région aurait le droit d'administrer ses affaires intérieures spéciales elle-même, sans tutelle. Elle aurait son budget provincial. Elle aurait son Université autonome. Elle dirigerait ses écoles au mieux des besoins pratiques locaux, sauf l'exécution d'un programme général minimum légal pour toute la France, etc.

C'est ainsi que s'appliqueraient les grands principes de décentralisation administrative que la FRF exprime ainsi :

Les affaires de la Commune doivent être laissées à la Commune.

Les affaires de la Région à la Région.

Les affaires de l'État à l'État (Armée, Marine, Instruction générale, Diplomatie, etc.).

Aujourd'hui, l'État est tout ; le régionalisme le réduirait à ses propres affaires, en le libérant des affaires pour lesquelles il est nécessairement incompetent, comme les affaires locales.

Au point de vue spécialement breton, et en attendant la réalisation du programme décentralisateur et régionaliste, l'URB demande aux pouvoirs publics :

1) *L'enseignement des grandes époques de l'Histoire de Bretagne dans toutes nos écoles.*

2) *En Basse-Bretagne, l'enseignement de la Langue Bretonne, la langue de notre race, concurremment avec le français.*

3) *Dans les Collèges et Facultés de Bretagne, le droit de choisir la Langue Bretonne comme langue vivante à option, pour passer les divers examens de Baccalauréat, Licence, Doctorat. Pratiquement parlant, la Langue Bretonne n'est-elle pas plus utile en Bretagne à nos médecins, avocats, commerçants, industriel, que l'anglais ou l'allemand ?*

4) *L'URB réclame, au point de vue économique :*

- *le raccordement rapide entre elles des deux grandes lignes de chemin de fer qui parcourent notre presque île au Nord et au Sud ;*
- *que des efforts sérieux soient accomplis pour empêcher la ruine définitive de notre marine marchande ; notamment par la réfection de l'outillage de nos principaux ports bretons, dont pas un n'est à la hauteur des besoins modernes ;*
- *elle a mis, à l'ordre permanent de ses travaux, l'étude de la question primordiale de Brest-Transatlantique ;*
- *elle s'occupe du relèvement des petites industries locales, et demande la création de musées bretons et d'écoles régionales d'art.*

C'est ainsi que l'URB avec ses quatre sections de Langue Bretonne, de Littérature et d'Histoire, des Beaux-Arts et d'Economie, embrasse toutes les questions de la vie bretonne.

Elle veut réveiller l'énergie bretonne, rénover la Petite Patrie pour la plus grande gloire de la Grande.

Breiz da virviken ! »

Ainsi ce programme (finalement très politique malgré l'avertissement donné dans son introduction) loin d'apparaître comme dépassé est d'une remarquable actualité et pourrait tout à fait s'appliquer à notre époque. Dans son volet breton un enseignement linguistique bilingue est demandé en Basse-Bretagne ainsi qu'un enseignement de l'Histoire de Bretagne dans toutes les écoles de Bretagne. Dans les collèges le breton est demandé en option ainsi que le droit de passer en breton les différents examens nationaux du Baccalauréat au Doctorat ...

1905 : création de l'association Bleun-Brug (Fleur de Bruyère)

Une autre association nous semble indissociable de l'URB : l'association culturelle catholique Bleun-Brug créée dans un contexte de politique anti-cléricale menée par le gouvernement radical-socialiste Combes qui touche aussi bien les officiers catholiques (affaires des décorations et des fiches en 1902) que l'Église (interdiction aux prêtres

d'utiliser la langue bretonne et expulsion des congrégations religieuses en 1902) . Cette politique anticléricale qui provoque en juillet 1904 la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican est poursuivie en décembre 1905 par la loi de séparation de l'Église et de l'État qui entraîne la confiscation et l'inventaire des biens de l'Église. Cet inventaire est perçu comme une profanation par une population bretonne essentiellement rurale et très pratiquante.

Le 12 septembre 1905 lors d'une fête au château de Kerjean (Léon) sous la présidence du Marquis de l'Estourbeillon (Président de l'URB) l'association culturelle catholique **Bleun Brug (Fleur de Bruyère)** est créée dans le but de défendre la religion catholique et la langue bretonne : animée par l'abbé Jean-Marie Perrot (Yann-Vari Perrot) elle est soutenue par la noblesse léonarde dont le Comte Charles de Coatgoureden (maire de Saint-Vougay), le Comte Gaston de Kermenguy (maire de Cléder), le Comte Alain de Guébriant (Maire de Saint-Pol-de-Léon) ainsi que par le Comte Albert de Mun (député du Finistère) et la Comtesse Vefa de Saint-Pierre. La publication de la correspondance et des échanges entre l'Abbé Perrot et son Évêque Monseigneur Duparc¹⁵ apporte à cet égard des éléments intéressants sur la pensée politique de la noblesse bretonne au début du XXème siècle et la solidité du bloc rural « *clérico-aristocratique* ». L'abbé Jean-Marie Perrot y tient les propos suivants :

« Si la majorité de la noblesse bretonne m'apporte son soutien, c'est qu'elle a, à ce qu'il me semble, compris que notre œuvre était la seule, avec le soutien de l'Église, à même de s'opposer à nos ennemis. [...] . Vous n'ignorez pas Monseigneur que cette noblesse est majoritairement pour une reconnaissance des droits historiques de la Bretagne , ce qui sous-entend une forme d'autonomie. Je dis bien autonomie , et non pas séparatisme. Une autonomie à gérer nos affaires culturelles, économiques, administratives nous-mêmes. Une autonomie qui serait la garante de notre langue, de nos traditions et nous préserverait des influences néfastes de Paris, de l'étranger. »

1911 : scission au sein de l'URB donnant naissance à la FRB

Le programme de l'URB publié le 23 avril 1911 par André Mellac n'empêchera pas une crise majeure lors de son Congrès de 1911 à Saint-Renan qui aboutira à une scission à la suite d'une vaine tentative des fédéralistes de prendre le contrôle de l'URB autour de la personne de Jos Parker, vice-Président de l'URB ¹⁶.

Les partisans de Jos Parker préparent à Port-Louis leur opération la veille du Congrès. On y trouve outre des fédéralistes, des défenseurs de la langue bretonne, ainsi que des membres du Gorsedd de Bretagne (Jos Parker en faisant partie). Contestant l'orientation passéiste et conservatrice impulsée par le Président (royaliste) de l'URB, le Marquis de l'Estourbeillon, ils sont de plus acquis aux idées républicaines et à la modernité¹⁷.

¹⁵ CAOUISSIN Youenn, *Vie de l'abbé Perrot*, Editions Via Romana, 2017, p.425

¹⁶ CANEVET Jean René, *Jos Parker, poète-peintre-dessinateur-barde fouesnantais (1853-1916)*, publication à compte d'auteur, 2017.



« Cette association (*Le Bleun Brug*) est la véritable amorce du mouvement breton contemporain ¹⁸ »

¹⁷ DUPONT Ismaël, « repères chronologiques » p.124, dans *La fin du chemin* de Maryse Le Roux, Skol Vreizh, 2017, p.124

¹⁸

GICQUEL Yvonnig, *Le Comité consultatif de Bretagne, un essai de décentralisation au milieu du XXème siècle*, Imprimeries Simon, Rennes, 1961, p.10

L'ouverture du Congrès le samedi 9 septembre se présente sous les meilleurs auspices avec une réception à l'Hôtel de ville de Saint-Renan au cours de laquelle le Président de l'URB remet une médaille d'argent à Jos Parker pour ses dessins et gravures.

À l'issue du concours de chansons populaires qui a lieu le mercredi 13 septembre c'est Jos Parker, membre du jury, qui proclame les résultats en tant que vice-président de l'URB. Le soir-même s'ouvrent les élections pour le renouvellement du bureau. Il semble que le président de l'URB, le Marquis Régis de l'Estourbeillon ait eu vent d'une fronde organisée puisqu'il a pris soin d'y rameuter nombre de ses amis appartenant au bloc rural composé de nobles et de prêtres. Ceci est rapporté le 16 septembre par un article dans la revue *Ar Bobl*, proche des partisans de Jos Parker :

« Le jour des élections, une multitude de visages inconnus, arborant le badge de l'U.R.B, inscrits le matin même, se présentent pour les élections, après un repas pris à part de l'assemblée, accourent de partout. Les ecclésiastiques aussi ont été entrepris et l'épouvantail de la franc-maçonnerie agitée jusqu'à la menace de la prise de l'association par les bleus de Bretagne.

Les élections eurent lieu par un vote à bulletin secret, dans la confusion. Le résultat : sur 95 votants l'Estourbeillon obtint 55 voix et Parker 38 voix. Alors que les partisans du Marquis applaudissent avec frénésie, les Parkéristes répliquent en chantant le Bro Gozh ma Zadoù (vieux pays de mes pères, de Jafrennou, l'hymne breton), les bardes et les membres de l'« emglev brezonek » quittent l'assemblée en déclarant ne plus occuper de fonctions au bureau de l'URB. Le Diberder se saisit du drapeau breton placé sur l'estrade et l'emporte en criant « Au moins le drapeau de notre pays ne restera plus dans cette salle souillée par de tels tripotages ».

Le congrès se termine par deux banquets séparés. L'un présidé par le Marquis de l'Estourbeillon, l'autre par Jos Parker qui décide de créer une nouvelle société bretonne.

S'il apparaît que la réélection du Président de l'URB est la cause immédiate de la scission de l'URB, il est clair que les tensions croissantes en son sein auraient tôt ou tard provoqué son éclatement.

Le mois suivant, le 29 octobre 1911 Jos Parker fonde à Rennes avec ses amis une nouvelle association *Unvaniezh Arvor* qui deviendra la Fédération Régionaliste Bretonne (FRB). Elle va réunir rapidement une centaine d'adhérents parmi lesquels des personnalités bretonnes telles qu' Yves Le Diberder (responsable de la revue *Brittia*), l'industriel Jean Choleau, le barde Taldir Jafrennou, Maurice Duhamel, Camille Le Mercier d'Erm, Emile Masson, François Vallée, Loeiz Herriou tous de farouches défenseurs de la langue bretonne.

La bourgeoisie urbaine y est majoritaire avec 32,5 % de commerçants, industriels et artisans et 36,5 % de professions libérales (soit près de 70 % avec ces deux catégories

sociales) mais on y trouve également 10,3 % de nobles et 12 % de membres du clergé¹⁹ adeptes du catholicisme social rallié à la République et inspiré par le Sillon de Marc Sangnier²⁰ à l'opposé du catholicisme ultraconservateur du Marquis de l'Estourbeillon et de ses amis perçus comme des Chouans dans un article pré-cité de l'hebdomadaire républicain *Le Progrès du Morbihan*. Ainsi le Comte de Lantivy-Trédion considère que le Sillon est lié aux syndicats rouges²¹. Mais le FRB reste tout comme l'URB un mouvement régionaliste qui ne remet pas en cause l'appartenance de la « petite patrie » à la « grande patrie », ce qui amènera la fondation du Parti Nationaliste Breton (1911-1914) par Camille Le Mercier d'Erm, ancien membre de l'URB, quelque peu déçu par la nouvelle Fédération Régionaliste Bretonne à laquelle il avait adhéré dès sa création. Il sera rejoint par une dizaine de personnes dont deux aristocrates bretons²² tels que J. du Chauchix et Henry Thibaut de la Guichardière (1876-1936), secrétaire de section de l'URB de 1899 à 1911.

La « petite patrie » et la « grande patrie »

Ce sentiment d'appartenance à la « petite patrie » (la Bretagne) et à la « grande patrie » (la France) est donc commun à tous les régionalistes qui sont par essence opposés au séparatisme revendiqué par le PNB de Camille Le Mercier d'Erm. Ce dernier s'était en effet fait remarquer en perturbant la cérémonie d'inauguration à Rennes en 1911 du monument représentant Anne de Bretagne à genoux devant le roi Charles VIII par des slogans tels que « la Bretagne libre » ou « la Bretagne aux Bretons »²³. On retrouve dans cet extrait du jugement du Tribunal de simple police du 8 janvier 1912 le motif de son interpellation par la police :

« Considérant qu'au procès verbal qui fut immédiatement dressé par M. le Commissaire de la Ville de Rennes, il déclara qu'il avait voulu protester contre le principe même de l'union de la Bretagne à la France »

Cette Union perpétuelle de la Bretagne à la France proclamée unilatéralement par le roi François 1^{er} en 1532 n'est nullement remise en cause par les régionalistes (URB et FRB) qui prônent une autonomie de la « petite patrie » au sein de la « grande patrie ». Il n'a en effet jamais été fait mention au sein de la noblesse bretonne d'une quelconque idée de restaurer un duché indépendant breton (faute d'un prétendant au trône ducal ?). La noblesse bretonne semble avoir avalisé le fait qu'en épousant Charles VIII puis Louis XII, Anne de Bretagne, deux fois Reine de France, a lié le destin des deux dynasties bretonne et française. C'est précisément cet attachement à la personne sacrée du Roi (de France) qui les empêche de franchir l'étape du séparatisme. La noblesse bretonne majoritairement légitimiste voit donc dans le prétendant légitime au trône de France, en l'occurrence le Comte de Chambord, l'héritier de cette alliance entre les dynasties bretonne et française.

¹⁹ NICOLAS Michel, *Histoire de la revendication bretonne : Des origines aux années 1980*, Coop Breizh, Juin 2007, p.56

²⁰ NICOLAS Michel, *Le séparatisme en Bretagne*, Editions Beltan, 1986, p.20

²¹ NICOLAS Michel, Id dans *Histoire de la revendication bretonne* p.58.

²² FOUERE Yann, *Histoire résumée du mouvement breton*, Editions Celtics Chadenn, Londres, 2002, p.26

²³ DUPONT Ismaël, « repères chronologiques » p.124, dans *La fin du chemin* de Maryse Le Roux, Skol Vreizh, 2017, p.125

La « grande patrie » à laquelle la noblesse bretonne aspire devrait être idéalement une monarchie catholique.

En raison de la persistance de son attachement à la monarchie française tout au long du XIX^e et au début du XX^e la noblesse bretonne s'engage ainsi clairement dans une impasse : son influence sur le mouvement breton ne cessera ainsi de s'amoinrir au fur et à mesure que la République s'affirmera rendant ainsi de plus en plus improbable une possibilité de restauration monarchique surtout après son échec en 1873 du au refus du Comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore.

Alan Le Cloarec²⁴ cite ainsi un jugement édifiant d'Anatole Le Bras en 1891 à propos de la noblesse bretonne : *« Il y a quelque cinquante ans des hommes de grand talent et pour qui je professe une haute vénération rêvèrent ce que je rêvais hier, ce que vous rêvez aujourd'hui : la rénovation de la Bretagne par les Bretons. Seulement – la suite l'a montré – ces hommes avaient quelque chose qui leur tenait plus à coeur que la Bretagne de leurs conceptions, j'entends le Roi et la Foi. [...] Singulier bretonnisme qui consiste à prêcher aux Bretons le culte d'un Roi de France. »*

En fait la noblesse bretonne s'avère dans son ensemble nostalgique du statut d'autonomie de la Bretagne qui prévalait sous la monarchie française de 1532 jusqu'à la Révolution où ce statut fut supprimé le 4 août 1789 : il est vrai qu'elle y jouait un rôle prépondérant. Cela ne les empêche toutefois pas de tenir un double discours : la Bretagne est-elle une province française ou une nation ? Double discours que l'on peut retrouver par exemple chez Arthur de La Borderie dans ces deux extraits de l'introduction de cours d'Histoire de Bretagne à la faculté des Lettres de Rennes en 1890 :

« Son but [l'Histoire de Bretagne] n'est-il pas de nous faire connaître de plus en plus, de mieux en mieux, dans ses traits les plus intimes, notre race, notre nation, notre pays, la PATRIE ! - la grande et la petite patrie, la France et la Bretagne, que nous ne séparons point dans nos coeurs »

Puis plus loin :

« C'est que la Bretagne est mieux qu'une province , elle est un peuple, une nation véritable et une société à part, non pas – grâce à Dieu ! – étrangère à la nation, à la société française, mais du moins parfaitement distinctes dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs. »

L'URB elle-même bien que régionaliste adopte en 1903 un hymne national breton calqué sur l'hymne national gallois : le Bro gozh ma Zadoù. Enfin le nom même qu'elle s'est choisie en breton Kevredigezh Vroadel Breizh (Association Nationale Bretonne) révèle encore cette dualité province/nation qu'elle cultive ...

²⁴ LE CLOAREC Alan , *Aux origines des mouvements bretons*, Editions Coop Breizh, 2016, p.52

Cette dualité se retrouve aussi chez La Villemarqué qui écrit :

- en 1836 à 21 ans dans un article nommé «*Un débris du bardisme* » : « *Aujourd'hui qu'asservis à la France, et privés de la liberté nous avons cessé de former une nation à part, nous n'avons plus à proprement parler de littérature nationale.* »

- puis en 1867 dans sa préface d'une nouvelle édition du Barzaz Breiz : « *car l'histoire de la Bretagne a toujours été mêlée à celle de la France, et la France est aussi celtique par le coeur que l'Armorique est française aujourd'hui sous le drapeau commun* ».

Conclusion

On retrouve dans ce premier mouvement politique breton qu'a constitué l'Union Régionaliste Bretonne de nombreux aristocrates bretons membres de l'Association Bretonne créée en 1843.

Le ralliement des catholiques à la République faisant suite à l'encyclique du pape Léon XIII *Inter Sollicitudines* publiée en 1892, et le lent déclin du vote royaliste lors des diverses élections de la fin du XIXe expliquent en partie la perte progressive de l'influence de la noblesse bretonne notamment sur le mouvement breton. Mais il semble que ce soit son attachement viscéral à la monarchie française qui l'empêche d'envisager toute autre voie que le régionalisme notamment l'idée du séparatisme qui va se développer à partir de 1911.

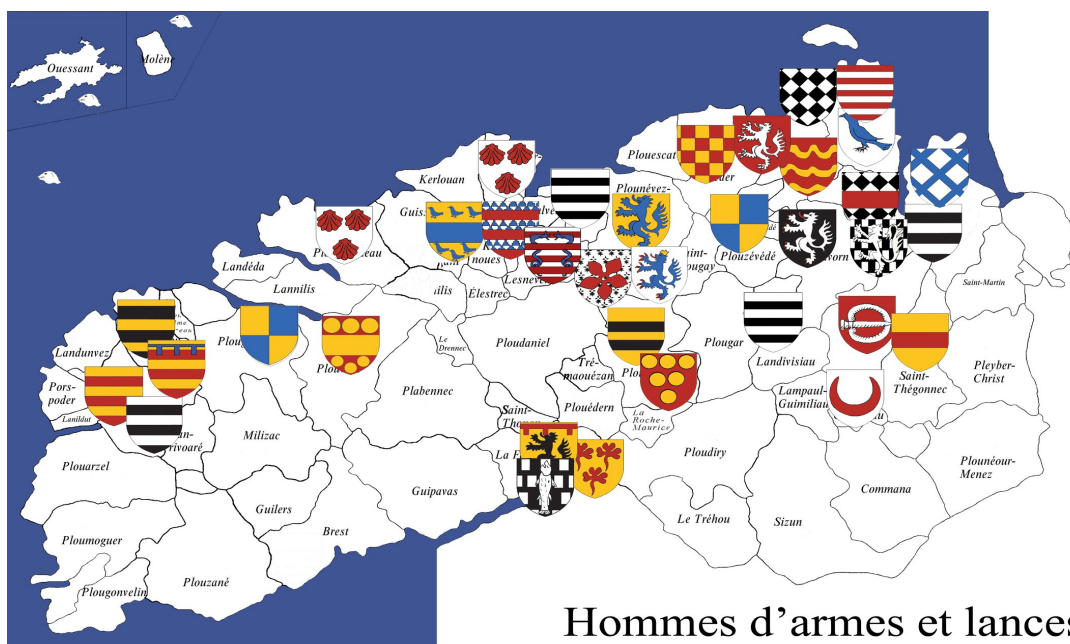
Pour la noblesse bretonne « petite et grande patrie » demeurent indissociablement liées. Il n'en demeure pas moins qu'à défaut d'être indépendantistes tous ces aristocrates « régionalistes » apparaissent comme d'authentiques autonomistes si on relit notamment le programme de l'URB de 1910 .



Les Montres de 1467 et 1468

par Hervé Torchet

Près de quinze ans après avoir publié la Réformation des Fouages de 1426 pour l'ancien diocèse de Léon et après avoir publié cinq autres volumes de cette collection, il revient sur ces terres de l'extrême nord-ouest breton. Il s'agit de l'espace inclus entre d'ouest en est la pointe Saint-Mathieu et Morlaix et du nord au sud la Manche et Landerneau, sans oublier les îles : Molène, Ouessant et Batz en particulier. Ce territoire est réparti entre 68 paroisses et trèves mentionnées dans les textes.



Le principe est celui de l'arrière-ban : le suzerain convoque non seulement ses vassaux directs mais aussi les vassaux de ses vassaux, en pratique il appelle tous les « nobles et autres sujets aux armes » qui possèdent des revenus nobles sur le territoire de son duché. L'assiette de la convocation n'est pas le fief mais la quantité de revenus nobles possédée par chacun, on sait ailleurs qu'en Léon que les revenus pouvaient être détaillés sur six ou sept paroisses, même pour des feudataires (teneurs de fiefs) de rang modeste. Cette règle devait s'appliquer en Léon même si nous n'en avons pas d'exemple précis.

Il s'agit du revenu noble qu'il ne faut pas confondre avec le revenu tout court : certains avaient peu de rente de fief mais beaucoup d'autres revenus, en particulier les officiers du

duc de Bretagne qui agissaient soit selon le principe de l'affermage soit à titre salarié soit encore par vertu d'une inféodation de leur charge qui leur permettait de prélever des pourcentages sur les revenus qu'ils procuraient aux ducs. On ne doit donc pas exagérer l'emploi de l'expression de « plèbe nobiliaire » qui a jadis satisfait certains esprits chagrins. Les chiffres que j'ai calculés montrent que 75 % au moins des nobles de Léon bénéficiaient d'un revenu noble suffisant pour assumer le mode de vie conforme à leur naissance sans déroger, une forte partie des autres complétaient leurs rentes par des activités légitimes au service du duc qui ne dérogeaient pas non plus. C'est une très petite fraction seulement qui se laissait menacer par la pauvreté, le plus souvent pour des raisons individuelles et non collectives, encore moins systémiques. Il est vrai aussi que, riches ou pauvres, les nobles du Léon bénéficiaient de la forte activité commerciale de leur rivage et en particulier de la ville de Morlaix alors puissante.

L'organisation de ces montres générales se fait surtout à partir des années 1450 et en 1467 un ensemble d'ordonnances ducales en cristallise les principes majeurs. Ces ordonnances réglementaires s'échelonnent de janvier 1466(7) à mars 1466(7)²⁵. La situation extérieure du duché est alors très tendue, les relations avec le roi de France sont au plus bas, la paix ne sera conclue qu'en octobre 1467. Entretemps la montre générale de Léon se tient à Lesneven le 6 avril 1467, donc dans un contexte d'urgence militaire.

Le texte de celle de 1467 est entièrement inédit. Il est tiré d'un manuscrit de Guy Autret de Missirien (1599-1660) conservé à Rennes. Texte d'ailleurs apparemment incomplet puisque sans que l'on sache pourquoi il ne mentionne que 601 teneurs de fiefs au lieu des 900 et quelques auxquels on se serait attendu et que nous retrouvons d'ailleurs en 1481.

L'une des ordonnances, en mars 1466(7), a modifié le barème de l'équipement des nobles. Puisque chacun d'eux est convoqué selon son revenu, il doit aussi s'équiper selon le montant de ce revenu noble : à partir de 1467, tout feudataire dont le revenu noble atteint et dépasse les 200 Livres monnaie de Bretagne doit s'équiper en homme d'armes ou en lance, ce que nous nommerions en chevalier en armure accompagné de page et d'archers ou de halbardiers, voire d'un autre chevalier pour les plus riches. Plus le revenu noble est bas, plus l'équipement se simplifie. Chaque convoqué, si modeste soit-il, doit en tout cas avoir un cheval, un casque (salade), une épée et un arc ou hallebarde (pertuisane, vouge etc.).

Toute personne qui ne comparait pas par elle-même doit le faire par noble homme. C'est le cas des femmes, des veuves en particulier, des enfants mineurs, des roturiers détenteurs de revenus nobles (très peu nombreux²⁶) etc.

En pratique, la montre est une revue militaire où les convoqués sont appelés un par un. La particularité de la montre de 1467 est très spectaculaire : d'habitude les nobles sont cités par paroisse, les paroisses regroupées soit par châtellenie administrative ducale, soit par archidiaconé, ce dernier cas s'applique en Léon. Cela se fait diocèse par diocèse selon l'ha-

25

Rappelons que l'année civile commence alors en principe à Pâques, en mars ou avril.

26

En principe il est encore interdit à un roturier de posséder une terre noble, mais il y a une poignée d'exceptions.

bitude administrative bretonne du xve siècle. Le Léon est alors l'un des neuf diocèses ou évêchés de Bretagne, il est découpé en trois archidiaconés bien connus : Ac'h dénommé Acre-Léon, Kemenet-Illy et Léon proprement dit. À l'intérieur de chaque archidiaconé, l'appel se fait en 1467 par capitaine et par type d'armement. Ce remplacement de la paroisse par le capitaine est dans la logique des ordonnances de 1467 et pourrait refléter une seconde étape de la montre que nous n'avons pas d'habitude : après avoir fait la montre par paroisse, les nobles doivent opter pour l'un des capitaines désignés pour leur diocèse. Le texte que nous avons serait le résultat de cette deuxième étape. Nous n'en connaissons aucun autre exemple pour cette époque, ce qui incite à la prudence, mais l'auteur du texte transcrit indique qu'il a pris sa copie dans les archives de la chambre des comptes de Bretagne et Guy Autret de Missirien est un auteur sérieux et consciencieux.

L'affaire se complique par le fait que pour cette montre le duc a désigné en bloc des capitaines à la fois pour le Léon et pour le diocèse de Tréguier. Le texte de Lesneven que nous avons concerne trois des capitaines les plus authentiquement léonards : les sires du Chastel, de Penhoet et de Kermauan²⁷. Comme ce texte que nous avons ne mentionne que 601 nobles et autres sujets aux armes au lieu de 920 environ que nous attendrions, il est possible que les 300 et quelques qui manquent comparaissent devant l'un des autres capitaines²⁸, peut-être à Brest avec le sire de Quelen²⁹ ou du Quélenec³⁰. Hélas la non affectation des appelés par paroisse en 1467 fait qu'il est difficile d'établir une comparaison efficace avec 1481 où cette affectation est opérée. Nous en sommes réduits aux conjectures.

À l'intérieur de chaque archidiaconé, les présents sont répartis par capitaine puis par type d'armement. Viennent ensuite en bloc ceux dont la montre a été refusée soit parce qu'ils comparaissent en civil et sans leur armement, soit parce qu'ils ne comparaissent pas du tout ; ils sont alors déclarés défaillants, ce qui ouvre la possibilité de confiscation de leur revenu noble, une peine qui semble avoir été assez rarement appliquée.

Contrairement à la montre de 1467, celle de 1481 est ventilée par paroisse. C'est de loin la mieux connue de toutes les montres du duché de Bretagne, non seulement pour le Léon³¹, mais aussi pour les autres diocèses : j'ai publié celle de Cornouaille, Pol Potier de Courcy a publié celle de Tréguier, le comte de Laigue a publié celle de Vannes parmi les autres qu'il a dépouillées dans ses volumes consacrés aux montres et réformations du diocèse de Vannes, etc.

Elle a lieu les 4 et 5 septembre 1481 partout en Bretagne en même temps. Une véritable démonstration de force dans un contexte de plus en plus conflictuel à l'extérieur. Le taux

27

On écrit en général Kermavan, Kermauvan, anciennement Kermaon, Caermaugan, on devrait dire Kermaouen, le château est devenu ensuite Carman et aujourd'hui Maillé.

28

Le seigneur de Kerouzéré par exemple.

29

Dans le document de 1467 il est dit que le sire de Quelen commande la garde du château de Brest, or c'est celui du Quélenec qui est amiral de Bretagne et capitaine de Brest à cette époque.

30

Dans l'ordonnance du duc de Bretagne c'est le sire du Quélenec qui est cité et non celui de Quelen.

31

Hervé de Parcevaux de Tronjoly en a donné une version de bon aloi pour le BSAF 2003.

d'absence y est d'ailleurs très faible. Il s'élève à 23,5 % en 1467 et se limite à 9,7 % en 1481. Rarement l'affluence aura été aussi massive au service du duc. C'est dans la cohésion que l'armée bretonne se prépare à marcher vers l'hécatombe de Saint-Aubin du Cormier (1488).

Cette fois l'effectif des convoqués est au complet : plus de 900 feudataires sont appelés un par un. Quelques-uns, les plus puissants, amènent avec eux un supplément d'effectif : page, coustilleurs, parfois archers et hallebardiers qui ne sont pas convoqués en tant que tel mais étoffent la troupe abondante. L'escorte des sires du Chastel et de Kermauan se retrouve cependant en partie parmi les convoqués en personne, ce qui montre l'ambiguïté qui régnait et dont la réalité ne coïncidait pas toujours avec les principes.

On ne connaît pas le montant du revenu du sire de Kermauan, capitaine en 1467 et commissaire en 1481. Le plus gros revenu connu est de loin celui du sire du Chastel en 1481 : 2500 Livres monnaie bretonnes. Ensuite celui de Penhoet 1100 (absent en 1481 : c'est Pierre de Rohan-Gié, qui est maréchal de France à la cour du roi Louis XI depuis 1476 !) puis celui de Penfentenyo (600 Livres en 1467, 645 en 1481) puis un lot de grands seigneurs à 500 Livres : Kerouzéré, Kersauson, Kergournadec'h, Coetmenech, Coetivy (absent au service du roi de France), Penmarc'h etc. , plusieurs de ces grands fiefs ne sont plus détenus à cette époque par des descendants agnatiques de leur lignage.

En somme, aux côtés des capitaines désignés par le duc se signalent plus de 30 autres hommes d'armes et lances en équipement de chevaliers en 1481 faisant état d'un revenu égal ou supérieur à 200 Livres, un peu moins en 1467. Les deux listes ne coïncident qu'à moitié et les revenus augmentent ou diminuent sensiblement d'une montre à l'autre, même pour ceux qui ont ainsi charge d'encadrer la troupe. L'une des utilités de cette double publication des montres est de permettre une comparaison entre les niveaux de revenus à quatorze ans de distance, une comparaison qui montre des mouvements ascendants et descendants fréquents au gré de diverses circonstances qui font mieux connaître la vie et l'activité des « sujets aux armes » du XVe siècle finissant. Tel noble se présente en 1467 pour les revenus de sa femme douairière d'un seigneur mais en 1481 le fils n'a plus le bénéfice du douaire de sa mère ou belle-mère et eput au contraire voir son revenu mobilisable grevé par le douaire d'une mère ou belle-mère. Le montant des revenus nobles joue donc au yoyo et la double montre en fournit un excellent exemple. Le tableau ci-joint montre la fluctuation du statut d'homme d'armes qui est un exemple très parlant de ces variations rapides qui s'appliquent aussi bien aux plus puissants qu'aux plus humbles des nobles convoqués. Il s'agit ici des hommes d'armes :

Acre Léon	1467	1481
Kergadiou	200	160
Guyomarc'h	200	200
Rouazle	200	archer
Kerlec'h	200	200
Kersimon	300	180
Breignou	300	222
Palue	300	200
Trousilit	400	200
Leheuc	500	300
Coetivy	500	500

Acre Léon	1467	1481
Kergadiou	200	160
Guyomarc'h	200	200
Chastel	commis- saire	2500
Kergroadès		250
Kemenet- Illy	1467	1481
le Ny	160	130
Coetjunval	200	130
Trevey	200	200
Olivier le Moine	200	200
Keraeret	300	360
Treffily	300	35
Coetmenech	500	500
Penmarc'h	600	500
Trévigner		200
Coetles		200
Keraudy		200
Bresal		200
Léon	1467	1481
Kerasquer	200	115
Herlan	200	160
Kersauson	500	500
Kerouzéré	500	500
Kerhoent	500	300
Penfentenyo	600	645
Coetmeur	600	300
Penhoet	commis- saire	1100
Kermauan	capitaine	commis- saire
Penhoadic	60	200
Pontplan- coet		200
Kermelin		200
Kergou- nouarn		200
Kerguern		200
Me Auffroy Derien	120	205
Guicaznou	100	220
Coetmerret	NC	262
Kerango- marc'h		300

Acre Léon	1467	1481
Kergadiou	200	160
Guyomarc'h	200	200
Treffalé- guen		316
Kerrom		355
Kergourna- dec'h	NC	500

On y voit que 45 personnages sont convoqués à un moment ou un autre comme hommes d'armes. Seuls 25 sur ces 45 sont à coup sûr hommes d'armes les deux fois. 8 perdent du revenu, 2 en gagnent suffisamment pour intégrer l'effectif, les autres ne sont pas mentionnés dans la version de 1467 que nous avons mais seraient pour la plupart hommes d'armes si nous avions le texte intégral. Sur 26 dont nous connaissons les revenus en 1467 et en 1481, seuls 8 ont exactement le même revenu en 1467 qu'en 1481. Moins d'un tiers. Soit que leur revenu augmente soit qu'il diminue. Encore une fois, cette statistique s'applique aussi bien aux petits revenus qu'aux grands. Il ne s'agit pas d'un bloc intangible et immuable mais au contraire d'une masse en évolution continue.

La publication est assortie de plusieurs tableaux et d'une carte statistiques, le tout inédit³².

854 notices biographiques, prosopographiques et généalogiques accompagnent le texte des montres. Fidèle à ma méthode, j'ai interrogé de nombreuses autres sources d'époque pour établir l'identité des personnages convoqués et leur insertion à la fois dans leur univers local et dans le destin de leur lignage.

Ces notices commencent par citer le prédécesseur cité en 1426 s'il y a lieu et détaillent autant que possible la biographie et l'activité des membres du lignage cités en 1426, 1467 et 1481, se projetant si possible jusqu'aux années 1510 au moins mais pas au-delà des années 1530 sauf exception.

Plus de 400 de ces notices sont illustrées d'au moins un écusson de leur armoirie de format moyen et quelques-unes d'un sceau du xve siècle dont l'empreinte est conservée et exploitable. Une quarantaine d'armoiries utilisées en 1426 ne sont plus présentes en 1467 ou/ni 1481, une quarantaine d'autres apparaissent entre les deux bornes de cette période, en particulier dans les paroisses qui n'étaient pas concernées par la réformation des fouages de 1426.

Une introduction détaillée est illustrée de 17 cartes héraldiques également inédites. On y trouve à la fois une description des enjeux de pouvoir, une analyse de la sociologie nobiliaire léonarde et le moyen de faire de l'héraldique un véritable outil de compréhension du passé historique et de l'insertion du Léon dans les enjeux politiques du duché de Bretagne au Moyen Âge non seulement au xve siècle mais depuis le xii^e, des époques où l'on comptait avec la noblesse.

³²

Les statistiques ne concernent pas les mêmes recherches que celles d'Yves Coativy dans son article sur la noblesse de Léon in BSAF 1996.



CHARLES DE KERGARIOU (KERGA)
(1899 – 1956)
Le peintre de la Baie de Morlaix
par Etienne de Kergariou

Note préliminaire : cet article réutilise des extraits, sous une forme remaniée, tout à la fois de mon mémoire de recherche de Master 2, obtenu à l'UBO de Brest en 2019 et de la thèse, qui est en fin de rédaction et que je soutiendrai à la fin de cette année.



Le ramassage du goémon, 1933-1934, huile sur plâtre transposée sur support époxy, H. 305 – L. 378, Roscoff, Fondation Ildys. © Bernard Vavasseur/Association HéSCO. On remarque que les bâtiments de la fondation de Perharidy sont représentés en arrière plan et on distingue même la salle des fêtes, dans laquelle se trouvait le décor.

Et si tout avait commencé à Perharidy ? Non pas la vie de Charles de Kergariou, il voit le jour au Château de Lannuguy, à Saint Martin des Champs en 1899 ; mais la reconnaissance

posthume de son talent artistique. Si de son vivant, cet artiste peintre décorateur avait été largement reconnu pour son travail mais, après sa mort en 1956, l'oubli est tombé sur une œuvre riche, qu'il avait développée sur les trois axes du décor mural, de l'illustration et de la peinture de chevalet. Vers la fin du XX^e siècle, seul le souvenir de ses frasques, de ses excentricités et de son caractère joyeux avait perduré sur les rives de la Baie de Morlaix, autour de laquelle il a fait l'essentiel de sa carrière.

Charles de Kergariou était le cadet d'une fratrie de trois garçons, dont les parents étaient René de Kergariou (1857-1909) et Elisa – dite Lizzie – née Clarke (1870-1937). Elle était la fille d'un couple de britanniques, William Clarke et Susan Thompson, venu s'installer en France juste avant leur mariage, dans des circonstances peu honorables au regard des mœurs de l'époque.

Le décor de la salle des fêtes du sanatorium marin de Perharidy tient un rôle essentiel dans la reconnaissance posthume de l'artiste Charles de Kergariou. C'est de la sauvegarde de ce vaste ensemble de 100 m² de murs peints en 1934 que tout découle. C'est contre sa démolition qu'Elisabeth et Renaud d'Herbais se sont tout d'abord battus à partir de 1989. C'est suite à cette manifestation que Denise Delouche avait suggéré à Armelle Jézéquel, alors jeune étudiante, de choisir Kerga comme sujet pour son mémoire de DEA. Ce travail d'Armelle Jézéquel avait trouvé son aboutissement dans l'exposition *Kerga, le peintre de la baie de Morlaix* au musée des Jacobins de Morlaix en 1994, sous la houlette de Patrick Jourdan. Suivirent une quinzaine d'années de relatif silence. Les recherches sur son œuvre ont repris en 2016, suite à la parution de l'ouvrage *Un Littoral Enchanté*, qui est une présentation joliment illustrée de l'histoire du sanatorium de Perharidy et du décor qu'y avait réalisé Kerga.

Charles dit Charlic se montre suffisamment brillant élève pour obtenir une bourse. Sa mère, Lizzie loge alors dans un petit appartement à Quimper pour continuer à voir ses garçons le plus possible. Aux alentours du déclenchement de la première guerre, le chemin des trois garçons va prendre des directions différentes. Celui du benjamin, Gabriel, bifurque le plus tôt, dès 1912, au moment où il contracte une tuberculose osseuse. Il est alors soigné au sanatorium de Perharidy, fondé en 1901 par la marquise de Kergariou. Louise (née Archdeacon) était l'épouse d'un Charles, cousin germain de René de Kergariou. Elle est restée à la direction de sa propre fondation, logeant sur place et s'impliquant dans l'organisation quotidienne de son œuvre, jusqu'à son décès en 1915. Gabriel interrompt donc sa scolarité à 11 ans. Xavier et Charles quittent tous les deux Quimper en 1915, Xavier pour s'engager volontaire, Charlic pour intégrer l'école d'ingénieur Bréguet à Paris.

Pour Charles, en 1915, C'est le décès de sa bonne marraine, la marquise Louise de Kergariou, qui lui permet d'intégrer l'école d'ingénieur Bréguet à Paris, son legs de 25 000 francs tombe à point nommé. Mais, comme la majorité des garçons de sa génération, il interrompt ses études à l'été 1917 pour s'engager volontaire, ce volontariat permet de choisir son affectation et il semble bien que cela ne soit pas un hasard qu'on le découvre incorporé dans l'aéronautique, en tant qu'ouvrier mécanicien. En 1920, démobilisé et après

quelques mois passés à dessiner la côte de Carantec et de ses environs, l'un de ses oncles lui trouve une place de dessinateur dans une entreprise de tracteurs mécaniques à Paris. Puis l'année suivante, toujours par relation familiale, il entre chez l'avionneur Farman, dans la division « moteurs ». Mais en 1922, le filet de protection familial qui tentait de le maintenir dans un mode de vie classique cède, c'est le début d'une vie de bohème. Il quitte son emploi salarié pour vivre de son art. Il participe en juin 1922 à la Foire-Exposition de Rennes où il expose un portrait et où il participe à une série de deux concerts bretonnants pendant lesquels il interprète plusieurs chansons. En 1923 il réside à Paris au moins quelques mois, avant de revenir en Baie de Morlaix l'année suivante où il entame sa carrière de peintre décorateur.

De 1925 à 1940, puis de nouveau dans l'immédiat après-guerre, il multiplie les chantiers de décorations d'hôtels, logeant sur place avant ou après son intervention. Il convenait à l'avance avec les propriétaires de ce type de salaire en nature : logement contre travail. Il travaille ainsi en Baie de Morlaix, mais aussi à Rennes, à Paris et à St-Brieuc. Ces importants chantiers sont entrecoupés de nombreux travaux d'illustrations de brochures de communication pour des syndicats d'initiatives et des entreprises, ainsi que de travaux de décoration chez des particuliers. Parallèlement, il peint des tableaux de formats classiques, qu'il échange le plus souvent chez des particuliers au gré de ses déplacements contre gîte, couvert ou un peu d'argent. Il a également présenté quelques œuvres lors d'expositions, qui paraissent avoir été peu nombreuses néanmoins.

L'année 1927 est marquée par la parution du beau livre : *De l'Armor à l'Arrée*, publication luxueuse de 12 bois gravés colorés à la main, dont les textes avaient été rédigés par Fañch Gourvil, écrivain et érudit morlaisien, bretonnant comme lui et ami de longue date. Ces deux grands amis se connaissaient au moins depuis 1922 et ils ont travaillé ensemble jusqu'après la seconde guerre et Fañch Gourvil a dû représenter une figure presque paternelle à Charles.



Couverture de l'album de l'Armor à l'Arrée, 1927



Mon premier geôlier, Bocholt 1940, (probablement 1943)

Il fut remobilisé en février 1940 et fait prisonnier à Vannes en juin de cette même année. Détenu dans les stalags de Bocholt puis de Bad-Soden en Allemagne, à Bocholt, il y réalise des décors pour l'espace mis à disposition pour des représentations théâtrales organisées par les prisonniers. Il réalisa aussi, sous le nez de du directeur du camp, au lieu du portrait qu'il lui avait commandé, une caricature. Un codétenu, Pierre Gilles, rapporte que ce dessin était « un portrait à charge fortement caractéristique de notre frère inférieur le singe coiffé du képi d'officier de la Wehrmacht ». Kerga en fut quitte pour quelques jours dans la prison du camp. Il fut ensuite transféré à Bad-Soden à la toute fin de l'année 1940. Malade au printemps 1941, il est alors soigné dans le dispensaire du camp où il est de nouveau autorisé à dessiner, il en subsiste une dizaine de beaux portraits très synthétiques, dont l'un des rares autoportraits de l'artiste, malade, qui représente en pointillé son estomac douloureux et malade. Libéré pour raison de santé en avril 1941, il revient en France et se repose chez l'un de ses oncles, à Loches, puis il se rend à Toulon, chez une cousine germaine, Vona Rénon, avec l'espoir de traverser la méditerranée pour reprendre les armes.



Autoportrait à l'estomac malade, prisonnier à Bad Soden, avril 1941, encres sur papier



Pin maritime devant la Méditerranée, 1941, encre et aquarelle sur papier

Il se fixe finalement là pour quelques mois et on le sait secrétaire à la DCA de Toulon pendant quelque temps. En mai 1942, sa cousine lui présente, non sans quelques arrières pensées, une de ses belle-sœurs, Anne-Marie Barré. Kerga est très amoureux ; elle paraît satisfaite. Ils se fiancent puis se marient le 15 septembre 1942 à Paris. Mariage fécond - deux enfants naissent en 1944 (Patrick) et 1945 (Marie-France) - mais mariage malheureux. Le couple se sépare dès 1946, après quelques années d'une vie de célibataires géographiques. L'artiste quittait très souvent Paris, autant pour des raisons professionnelles, que pour éviter les séjours prolongés sous le toit de son beau-père, car le couple résidaient dans l'appartement du beau-père. La cohabitation entre un pétainiste petit-bourgeois et un gaulliste aristo-bohème sans le sou ne fut pas sans remous. Durant cette période, Kerga effectue entre autres des relevés de maisons à pans de bois pour le CRMH, il illustre également quatre brochures pour la jeunesse sur les grands aviateurs

français et exerce parfois aussi un emploi salarié, sans que l'on connaisse la nature de son activité. À l'automne 1945, il est de nouveau en Bretagne et il prend, à pied, la route du Tro Breiz, pèlerinage que, prisonnier, il avait fait le vœu de réaliser en cas de libération. Armel Gourvil, fils aîné de son ami et collaborateur Fañch, l'accompagne sur la première moitié du trajet. Kerga en ramène des croquis et des photographies dans le but d'illustrer un nouveau beau livre, prévu de nouveau avec des textes de Fañch Gourvil comme le précédent. Si cet ouvrage est un succès de souscription, il ne sera malheureusement pas publié, sans doute victime de la situation économique chaotique de l'année 1946 et de la très forte inflation qui marque cette période.

Néanmoins depuis la fin des années 1940, il tâche de revenir et de rester souvent à Paris pour voir ses enfants grandir et il doit pour cela trouver un travail rémunérateur plus régulier, il est alors embauché dans une entreprise de mécanique de précision.

Il contracte une tuberculose pulmonaire en 1954 et son épouse lui interdira de voir ses enfants à cause des risques de contagions, son fils gardait tout de même de cette époque des souvenirs d'entrevues clandestines dans des parcs parisiens. Il décède le 10 décembre 1956 à Paris et il est inhumé au cimetière du Père Lachaise, dans un caveau de la famille Rénon, ses funérailles ayant été prises en charge par sa cousine et son mari Vona et Pierre Rénon. Cette fin de vie dramatique ne doit pas faire oublier que l'artiste, d'un naturel joyeux et blagueur, a mené une vie de bohème insouciante, vie pleinement choisie, assumée et heureuse, pendant la majeure partie de son existence.

Si Joseph de Kergariou, le grand-père a renoncé à une carrière de peintre pour poser les bases d'une nouvelle implantation pour sa famille (cela tournera finalement court à la génération suivante) son petit-fils Charles ne tentera pas de bâtir, ni de planter, mais il constituera de son côté une œuvre artistique passionnante. On constate tout de même que Kerga, juste avant la naissance de son premier enfant, lui transmet en quelque sorte la propriété familiale, Lanuguy, sous la forme de ce que l'on pourrait appeler un « patrimoine de papier ». En effet il réalisa, au moment où son épouse était enceinte, deux gouaches représentant les propriétés de ses parents avant leur mariage, *Le château de Lanuguy*, le 24 décembre 1943, ainsi que son pendant *Ker-Ninette*, le 17 janvier 1944. Les sources manquent pour savoir si cette transmission si particulière de patrimoine fut faite consciemment.



Le château de Lanuguy



Ker-Ninette

Parmi les œuvres recensées aujourd'hui (un peu plus de 500 numéros au catalogue), la grande majorité a pour sujet des paysages de la baie de Morlaix (Finistère Nord) ou de ses proches alentours. Le territoire de prédilection de Kerga est inclus dans un rayon de 50 kilomètres autour de Morlaix. Le titre de l'exposition de Morlaix en 1994 était donc très justement choisi : *Le peintre de la baie de Morlaix*. C'est tout aussi judicieusement qu'André Cariou a choisi un paysage de Kerga pour orner la couverture de son livre *Morlaix et sa baie vues par les peintres*.

L'œuvre de Kerga, d'une grande unité quelque soit ses facettes, se décline essentiellement en trois axes : les décors muraux, les illustrations et les œuvres de chevalet. Il est parfois délicat chez Kerga de discriminer certaines œuvres de chevalet par rapport à des décors, puisque les dimensions et les matériaux sont parfois assez similaires. La différence porte sur l'intention d'origine. Si l'on sait que le panneau a été conçu pour un emplacement particulier sur un mur donné, alors c'est un décor mural. Si l'œuvre a été conçu pour une exposition ou dans le cadre d'une commande mais sans destination préalablement envisagée, il s'agit d'une œuvre de chevalet.

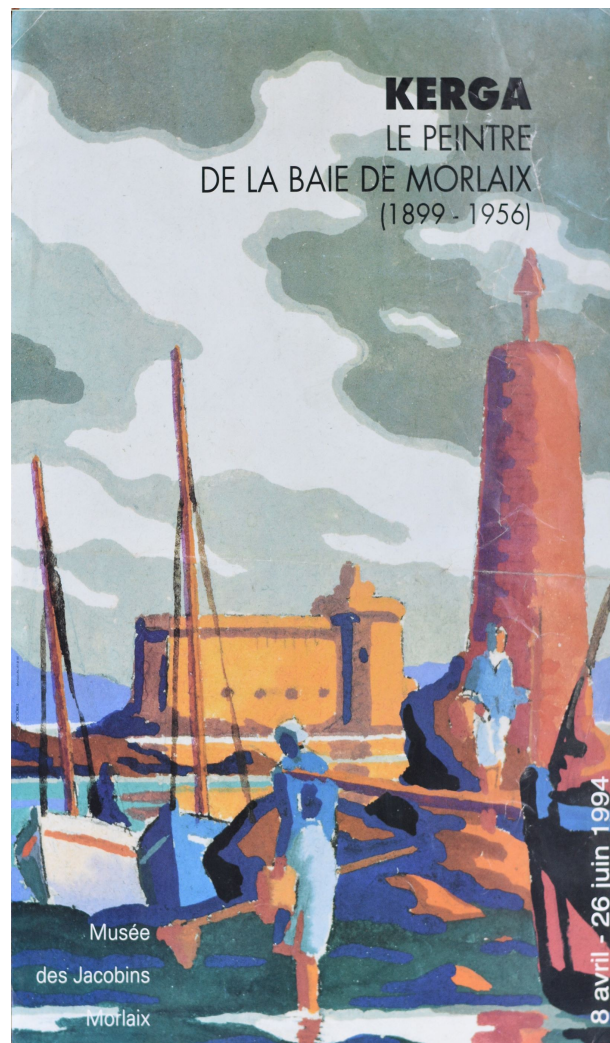
Depuis le premier, datant de 1925 et visible aujourd'hui dans le hall d'entrée du musée des beaux-arts de Rennes, jusqu'à celui d'un restaurant parisien peint à l'après guerre, vers 1946 et qui avait été photographié in situ ; il a été recensé une trentaine de décors muraux, dont une quinzaine pour lesquels on conserve soit une trace photographique, soit des fragments ou plus exceptionnellement leur intégralité. Le grand nombre de ses réalisations dans des hôtels de la région est à mettre au crédit de la méthode originale qu'il avait mis au point pour obtenir du travail. Il démarchait directement les propriétaires des très nombreux établissements qui se construisaient sur la côte dans l'entre-deux-guerre et il leur proposait de décorer tout ou partie des pièces communes contre gîte et couvert, sans contrepartie financière. L'occupation d'une chambre hors saison et un hôte supplémentaire à table ne représentait pas une si grande dépense par rapport à l'agrément d'un décor au goût du jour. Ajoutez à cela l'effet de mode dans la région (et parfois même de surenchère – l'envie de montrer que l'on fait encore mieux que ses concurrents) ainsi que les qualités humaines attribuées à l'artiste par ceux qui l'ont connu, voilà sans doute quelques raisons de son succès.

Hors décor hôtelier, on s'attardera ici sur le décor représentant *L'ancienne ferme de Kergariou*, modeste longère sise à Ploujean qui, selon la tradition, fut la première implantation de cette famille (On sait de manière certaine qu'elle en fut sa résidence entre le XIII^e et le XV^e siècle.)



L'ancienne ferme de Kergariou, s.d., huile sur isorel, H. 40 – L. 300,5, collection privée.

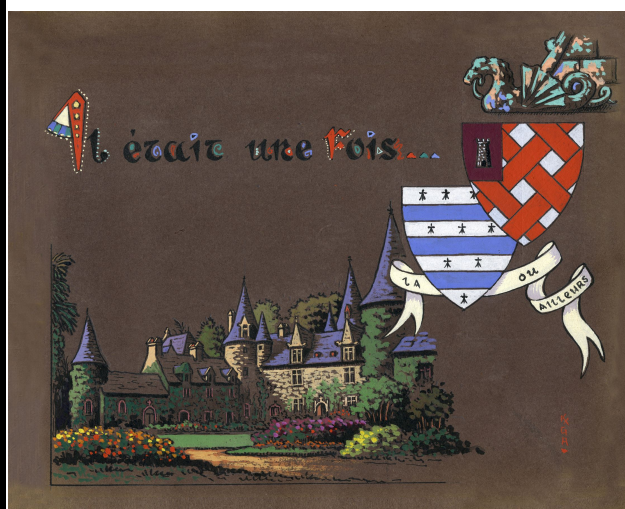
La situation originale de ce décor n'est pas connue, mais le choix du sujet et son format laissent penser qu'il pourrait s'agir d'un panneau qui décorait un commerce ploujeannais. Le décor le plus original de Kerga, découvert en 2020, est sans conteste celui qui décorait trois chambres d'enfants de la clinique du docteur Lefranc à Roscoff, la clinique Kerléna. Des paysages en frises représentaient des ribambelles de Mickeys et ils ornaient le haut des murs, bien visibles pour des petits patients alités pendant de longs mois. Trois ambiances pour trois pièces, maritime, sportive et animalière. Il a pu être sauvegardé, in extremis, deux grands fragments, soit 20 m2 en tout. Cette œuvre est le sujet d'un article paru en début d'année dans les Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest.



Affiche de l'exposition de 1994 au musée des Jacobins de Morlaix, reproduction mécanique,
H. 62 – L. 42, fonds de documentation de l'association Kerga.



Les travaux d'illustrateur de Kerga sont d'une grande variété également, nous retiendrons ici les dessins et cartes réalisées pour la brochure publicitaire de Roscoff en 1934. Il avait également décoré, à la demande d'un ami photographe amateur, la couverture de l'album de photographie du mariage de sa cousine, célébré au château de Lesmaës en 1946.



Il était une fois, 1946, couverture d'un album de photographies, gouache sur carton, dimensions inconnues, collection privée.

Quant aux œuvres de chevalet, la découverte régulière de nouveaux tableaux permet de réaliser à quel point l'étude de l'œuvre de Kerga n'est pas close, les découvertes futures permettront de continuer à mieux comprendre son art. Voici quelques exemples de travaux de ce type :



Le port de Carantec au levant, s.d., huile sur isorel, H. 60 – L. 75, collection privée. Au milieu des navires au mouillage se trouve un bateau vert, la Loutre, la vedette acquise par son frère Gabriel en 1932.

Voici donc achevé la présentation de Kerga en relation avec quelques membres de sa famille. Le milieu dont il était originaire tout autant que l'éducation qu'il avait reçu ont eu un impact dans sa vie, mais il fut aussi un individu que l'on pourrait qualifier de « saltimbanque social », tant il fut capable de sympathiser avec des personnes de tous milieux et de toutes conditions. Il était aussi à l'aise dans la salle commune d'une ferme, qu'avec les villégiateurs dans les hôtels, avec les pêcheurs tout autant qu'avec les footballeurs du Stade Léonard... Les membres de sa famille conservent paradoxalement assez peu d'œuvres au regard des moyens financiers dont ils disposaient. Il n'est pas certain que son talent ait été reconnu par son large cercle familial.

Bibliographie

Stéphane Audouin-Rouzeau, *Cinq deuils de guerre 1914-1918*, Paris, Noesis, 2001.

Stéphane Audouin-Rouzeau et Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000

Charlotte Bellamy, *Regards suédois sur le royaume de France, XVIIIe siècle : L'Étoile du Nord tournée vers le Soleil*, thèse d'histoire, Université Rennes 2, 2011-2012.

André Cariou, *Morlaix et sa baie vues par les peintres...*

Nelly Catherin, « Chintreuil et la vie de Bohème », dans catalogue de l'exposition *brumes et rosées, paysages d'Antoine Chintreuil, 1814-1873*. Bourg en Bresse, Monastère royal du Brou, 2002, p. 39-44, p. 40.

Etienne de Kergariou, *Tout va très bien, madame la comtesse...* mémoire de master 2, UBO Brest, 2019.

Yves Le Gallo (dir), *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Editions Bordessoules, 1991.

Philippe du Puy de Clinchamps, *La noblesse*, Paris, PUF collection « que sais-je ? », 1968.

Par ailleurs, un site internet, entretenu par l'association Kerga, kerga.bzh, communique sur les actualités concernant le peintre.



Sant Aodren

Emmanuel Audren de Kerdrel

Nous étions partis de Morlaix, il y avait un modeste rayon de soleil, caché sous de lourds nuages. Bizarrement le temps s'était dégradé au fil des jours qui passaient et si le début du mois de juin avait été très chaud, le climat n'allait pas s'en laisser compter par je ne sais quel rétif qui préférerait aller se dorer la pilule dans le sud de l'hexagone. Nous, on se caillait avec allégresse, il flottait de plus en plus, le vent s'engouffrait dans nos chaumières, les feux illuminaient les cheminées, les campings pataugeaient dans la boue, on n'avait beau écoper, rien n'y faisait, nous prenions l'eau.

C'est sur que ça ne pouvait pas être comme l'année dernière où toute la Bretagne était à feu et à cendres. Là, il fallait attendre les grandes marées de septembre pour voir la canicule et le réchauffement climatique atteindre nos côtes. Qu'à cela ne tienne, nous écumions les pointes emmitouflées dans nos blousons et sous nos pulls, nous courrions la lande à la recherche de je ne sais quel korrigan, l'océan était magique et déchaîné, au loin les Monts d'Arrée reprenaient vie peu à peu, lentement mais sûrement, la chapelle Sant Mikeal brillait dans l'espace après restauration.

Plus nous nous enfoncions, plus le pays devenait sauvage, rien à voir avec les côtes surchargés de badauds en manque de plages et de restaurants envahis, là nous pénétrions dans le désert, comme si la terre était vide, rendu à elle-même. La campagne était pourtant belle magnifique, des villages et des hameaux entiers semblaient comme morts, vidés de leur essence naturelle et je songeais à Xavier Grall et aux Déments, en traversant ce territoire extraordinaire, ce kreiz Breizh majestueux. Comme s'il fallait pénétrer à l'intérieur même de cette péninsule pour en retrouver toute la moelle, toute la saveur, toute la vie, jusqu'à Carnoët.

Car la Vallée des Saints, initiée par l'inexorable Philippe ABJEAN, s'est levée de terre, comme si elle surgissait du tréfonds de notre mémoire collective, à la fois celtique, païenne et chrétienne. Tous ses saints se lèvent comme une marée humaine, comme si tout à coup les menhirs, dolmens, peulvanoù s'étaient transformés dans ces géants de pierre, dignes de l'Île de Pâques et qui se dressent face à l'univers pour l'éternité.

Le site est en construction, mais déjà nous sentons les prémices de la progression, de l'évolution des lieux, qui sans aucun doute, sera un des endroits les plus remarquables sur le continent Européen. Il ne pouvait être créé qu'ici, dans cette terre de landes et de genêts, où la population diversifiée manie cette langue bretonne comme un trésor, comme une richesse infinie, où nous accueillons tous les êtres humains « *en règle avec leur âme sans l'être forcément avec la loi* ». L'horizon à perte de vue donne à ces saints et saintes une autre manière d'être au monde.

A l'entrée, il y a les panneaux avec les différents sculpteurs – *le nôtre Seenu Shanmugam trône avec son sourire. Il fait partie de la famille, désormais* - , puis les bureaux, le magasin, le restaurant, etc ; tout en construction et peu à peu nous pénétrons sur cette terre incroyable et nous nous sentons tout petit face à ces géants de pierre.

Celle des miens, Saint Audren se dresse parmi les autres, magnifique, resplendissante, avec les Armes de notre famille, la colombe et le globe terrestre dans la paume de la main, l'épée au côté comme s'il s'agissait d'un hommage simple, fier et indépendant, le regard tourné vers nos chers abers. Tous ceux de la famille, qui ont souhaité, ont participé à son financement avec bonheur.

Emmanuel AUDREN de KERDREL



Devant la statue de Saint Audren, financée en mécénat familial, le sculpteur Seenu Shanmugam, Hervé Audren de Kerdrel, sa fille Marie, et son cousin Paul Audren de Kerdrel. | OUEST-FRANCE



La chancellerie de Bretagne et la noblesse

par Bertrand Yeurc'h

Secrétaire du CIRDoMoC à Landévennec

Cet article ne traite que des offices anoblissants à la chancellerie de Bretagne. Nous ne parlerons donc pas des charges de référendaires, huissiers ou greffiers garde-minutes. Notre étude est le fruit d'un très long travail de recherche pour reconstituer non seulement l'origine et l'entourage des personnes ayant tenues une charge anoblissante, mais aussi dissocier l'évolution de la qualité des différentes branches de leur famille. Ceci n'aurait pas été possible sans le très estimable travail de Loïc Bernard de Courville, dont nous reprenons la numérotation des personnes et qui nous dispense de reprendre les contestations de la noblesse acquise après un passage à la chancellerie de Bretagne³³. Comme à notre habitude, nous nous sommes efforcés de retourner autant faire que ce peut aux sources sans s'aider de travaux de compilateurs.

Corpus

Six offices forment notre corpus. Nous les passerons rapidement en revue en nous focalisant sur leur histoire et modifications.

Pour rappel, les charges anoblissantes à la chancellerie de Bretagne avec les conditions suivantes :

- de 1552 à 1669 : 20 ans d'exercice ou mort en charge,
- de 1669 à 1672 : 20 ans d'exercice et lettres d'honneur,
- de 1672 à 1790 : 20 ans d'exercice ou mort en charge³⁴.

Si ces conditions étaient remplies, leur noblesse commençait dès la réception dans la charge.

Garde-scel

Une charge couvrait initialement les deux semestres du parlement. Elle fut démembrée en deux charges, une pour chaque session, par lettres de janvier 1610 au profit de Gilles de Lys. Ces deux charges ne furent séparées de la charge de conseiller au parlement que par édit d'octobre 1704. Des deux conseillers d'alors, seul Guy Piquet se fit pourvoir³⁵.

Receveur et payeur des gages

Cet office a été dédoublé, après Pierre Viart, en office ancien et office alternatif. Ces deux charges ont été transformées en charges de secrétaire du roi³⁶ par édit de mars 1772³⁷. Les Almanach de Bretagne ne mentionnent pas ces nouveaux offices sauf pour l'année 1778 où

³³ LOÏC BERNARD DE COURVILLE, *La chancellerie près le parlement de Bretagne et ses officiers*, Rennes, Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 218 p. (extrait de *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 100-101, 1997-1998, désormais abrégé COU.

³⁴ François BLUCHE & Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, seconde édition, Paris, 2003, p. 57-60.

³⁵ Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne : 1554-1790*, Mayenne, 1991, désormais abrégé SAU ; SAU, p. XLVI.

³⁶ Abrégé dans ce qui suit en SDR.

³⁷ COU, p. 214.

seul Alexis-Théodore Gratien est cité comme receveur et payeur des gages. L'office de Guillaume de l'Isle n'était donc peut-être pas pourvu à cette date ³⁸.

Audiencier

Trois charges ont été créées par les édits d'octobre 1571 (ancien office), septembre 1572 (office alternatif) et septembre 1577. Cette dernière a été dédoublée par édit de décembre 1577 ³⁹.

Contrôleur

Un office, dit ancien, a été créé par l'édit d'octobre 1571 ; un deuxième, dit alternatif, par l'édit de mars 1572. Ce dernier a été supprimé et réuni au précédent par lettres de septembre 1583 pour Gilles Lezot, détenteur des deux charges, puis rétabli. Enfin, deux autres charges ont été « créés pour faire le nombre de quatre » en 1581 pour deux notaires et secrétaires du roi au parlement de Bretagne ⁴⁰.

Scelleur chauffe-cire

La fonction de scelleur est érigée en office par édit de mai 1605 sous le nom de scelleur chauffe-cire héréditaire ⁴¹.

Secrétaire du roi

La mise en place de la chancellerie de Bretagne par édit de mars 1554 crée dix offices de SDR. L'un d'entre eux fut dédoublé en 1607 non pas du mouvement du roi, mais pour régler un conflit personnel. En effet, Jacques Marie avait résigné en faveur de Bertrand Brout, mais ce dernier ne se fit pas pourvoir suffisamment rapidement. Le receveur des parties casuelles prétendit que l'office était acquis au roi et le vendit à Jacques Michel qui s'en fit pourvoir. Bertrand Broust a obtenu un arrêt du conseil contre le receveur et se fit donner à son tour des lettres de provision. Il y avait donc deux personnes pourvu au même office. Un arrêt du conseil du 13 septembre 1607 a maintenu comme secrétaires du roi en la chancellerie de Bretagne maîtres Bertrand Broust et Jacques Michel, à condition que le premier office semblable qui deviendra vacant sera supprimé ⁴². Aucun office ne fut jamais supprimé sur cette base.

Trois édits vinrent augmenter de manière pérenne le nombre de SDR (février 1569 : deux offices ; mars 1569 : un office ; avril 1575 : un office). L'édit de novembre 1576 créa un office auquel Guillaume Gaudin se fit recevoir. Les circonstances étaient particulières : c'était la conclusion d'un conflit avec les notaires secrétaires du roi au parlement de Bretagne, qui lui déniait le droit de signer les expéditions de son greffe ⁴³. Cet office ne fut pas pérenne.

Tous les édits de création de nouveaux offices pour subvenir aux besoins financiers de la guerre de succession d'Espagne furent supprimés au plus tard par l'édit de juillet 1724. Par manque de source, nous ne connaissons pas l'intégralité des créations. Les nombres qui suivent sont donc des minimums.

- Créations : neuf en octobre 1701, six en janvier 1703, huit en avril 1707, cinq en décembre 1708, trois en juin 1715.

³⁸ *Almanach de Bretagne*, de 1776 à 1789.

³⁹ COU, p. 215.

⁴⁰ COU, p. 56 et 215 & n° 378.

⁴¹ COU, p. 58.

⁴² Noël VALOIS, *Arrêts du conseil d'état : règne de Henri IV (1600-1610)*, t. 2, 1893, n° 11450 d'après AN E 14^b, f° 102r ; Henri CARRÉ, *Le parlement de Bretagne après la Ligue : 1598-1610*, Paris, 1888, p. 141.

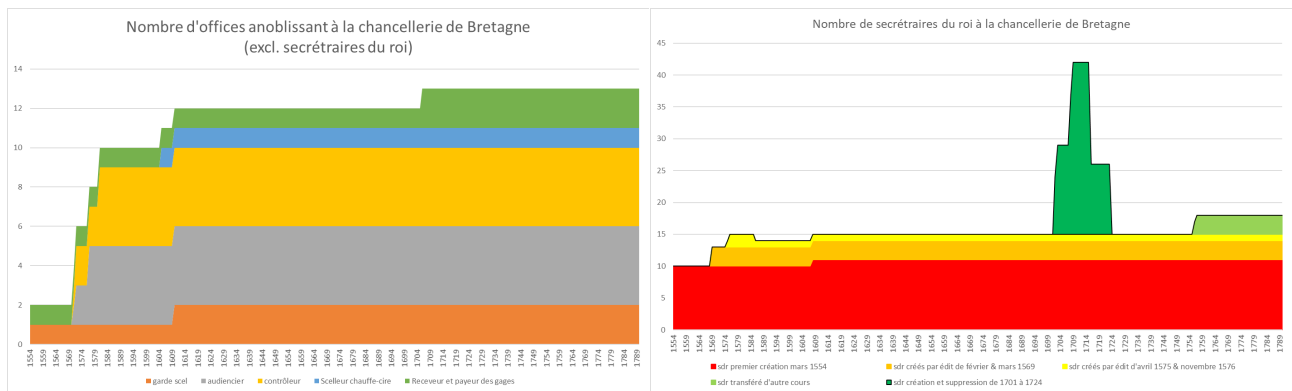
⁴³ SAU, n° 541.

- Suppression : deux-neuf en juin 1715 et onze en juillet 1724.

Les dernières modifications sont dues au transfert pérenne de trois charges de chancelleries provinciales vers la Bretagne en 1756 et 1757.

Nombre de charges anoblissantes

Si nous résumons visuellement ce qui précède, le nombre des charges anoblissantes autres que celle de SDR ont été multiplié par six de 1570 à 1608 pour ensuite se stabiliser à douze avec un nouveau receveur et payeur des gages en 1706 pour les porter à treize. En ce qui concerne les secrétaires du roi, leur nombre passe de dix à quinze de 1569 à 1608. La période de création/suppression de 1701 à 1724 passée, leur nombre monte et reste à dix-huit en 1757.



Corpus

Nos recherches ont pu affiner le corpus construit par COU. En ne prenant en compte que les six charges ci-dessus, COU donne une liste de 443 personnes différentes. Nous avons écarté quatre secrétaires du roi provenant de la liste de Courcy⁴⁴ car nous n'avons trouvé aucune source concordante ; et surtout les dates qu'il mentionnent sont incompatibles avec l'évolution du nombre de charge analysée ci-dessus (n° 102, 105, 141 & 479). Deux personnes sont enfin des notaires et secrétaires du roi au parlement de Bretagne et non des secrétaires du roi à la chancellerie de Bretagne (n° 221 & 390). Deux entrées sont à dédoubler car elles concernent des homonymes (n° 437 & 476) et enfin une personne est à ajouter (Pierre Davène). Notre corpus est finalement composé de 440 individus. Il y a inadéquation entre le nombre de personnes et celui des charges occupées car vingt individus ont occupé au moins deux charges et deux d'entre eux plus de deux.

Les graphiques ci-dessus montrent qu'il est méthodologiquement incorrect de traiter ce corpus en termes de nombre absolu. Sa taille est cependant statistiquement suffisamment grande pour l'analyser en termes de valeurs relatives, ce qui permettra de prendre en compte la variation des nombres des offices tout en ayant une vision globale non biaisée de l'évolution au cours du temps de paramètres que nous analyserons.

Nous avons repris et complété la dévolution de chacune des charges anoblissantes établi par COU dans son annexe n° 1. Pour chaque année de 1554 à 1790, nous avons attribué un état (inexistant, inoccupée ou occupée (avec le nom de la personne lorsqu'elle est connue)). Cette trame a ensuite été utilisée pour pouvoir visualiser, à l'année prêt, l'évolution des critères qui suivent.

⁴⁴ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 3^e édition, Rennes, 1890, t. 3, p. 360-368.

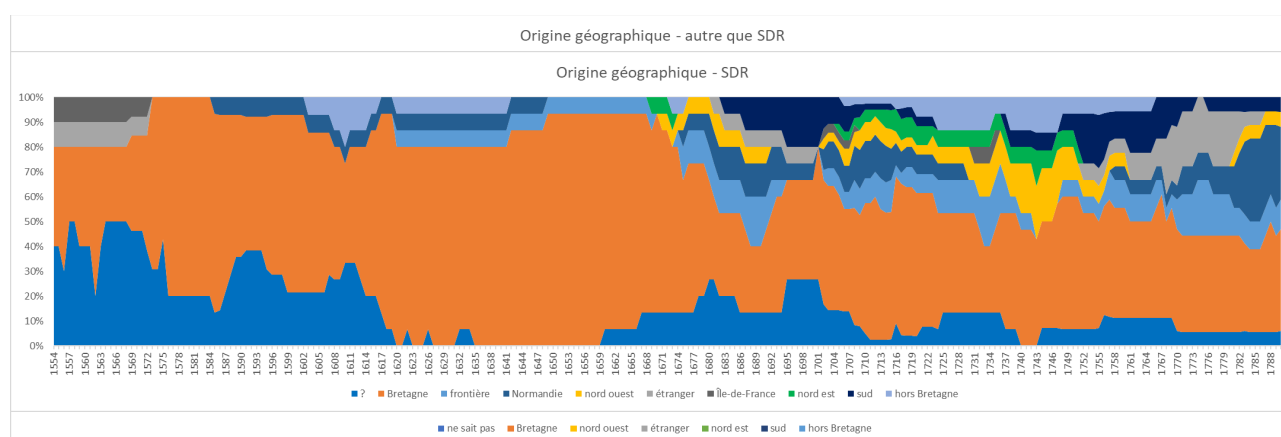
Profil

Afin d'essayer de situer les individus dans leur environnement, nous les avons passé au crible sur la base d'un certain nombre de critères ci-dessous.

Origine géographique

L'origine géographique est le terroir dont est issue le plus ancien ascendant agnatique connu de la personne qui a tenu une charge anoblissante à la chancellerie de Bretagne. La granularité initiale est la province. Pour déduire la dispersion statistique des données, les provinces sont rassemblées comme suit :

- Inconnue
- Hors de Bretagne : dans une province inconnue hors de Bretagne
- Bretagne : dans un des neuf évêchés bretons d'ancien régime
- Frontière : Anjou, Aunis, Maine ou Poitou
- Normandie
- Sud : Auvergne, Gascogne, Guyenne, Languedoc, Lyonnais ou Provence
- Nord-ouest : Orléanais ou Touraine
- Nord-est : Artois, Bourbonnais, Bourgogne, Champagne, Flandre, Lorraine ou Picardie
- Étranger : Caraïbe, Espagne, Pays-Bas, Irlande ou Italie



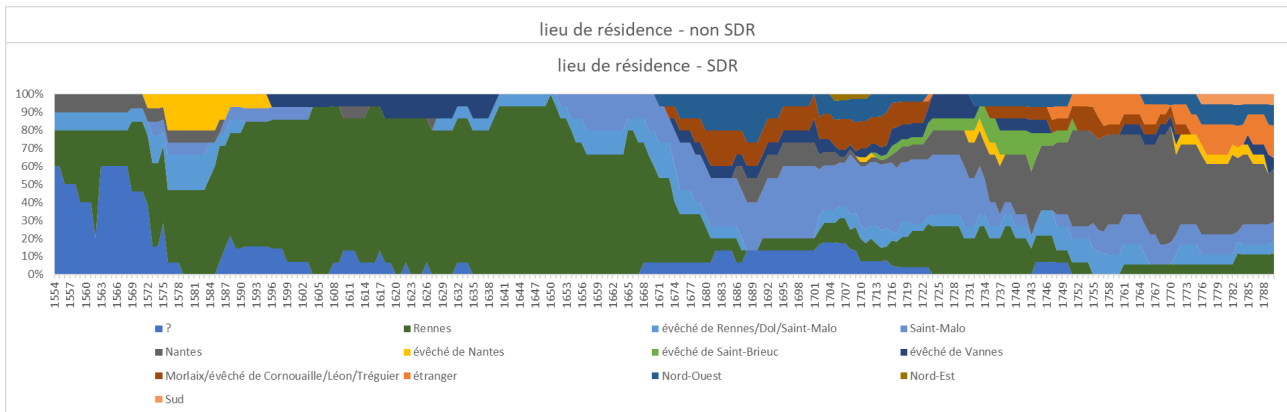
Si on fait une dissociation entre les charges anoblissantes de SDR et les autres, on voit que ces deux types de charges sont majoritairement occupées par des personnes originaires de Bretagne. La tendance est décroissante pour les « autres que SDR » à partir de la fin des années 1690, alors que la chute date du début de la grande réformation de la noblesse pour les SDR. Le caractère anoblissant des charges de SDR réaffirmé et sanctuarisé dans le cadre de des recherches Colbertiennes doit être à l'origine de cette évolution. La compétition pour accéder à ces charges est alors passée du cadre provincial à celui du royaume.

Lieu de résidence

Le lieu de résidence est définie comme le lieu de vie lors de la possession de la charge à la chancellerie de Bretagne. Les regroupements suivants ont été effectué :

- inconnu
- ville de Rennes
- ville de Saint-Malo
- évêchés de Rennes, de Dol ou de Saint-Malo
- ville de Nantes
- évêché de Nantes

- évêché de Saint-Brieuc
- évêché de Vannes
- ville de Morlaix ou évêchés de Cornouaille, de Léon ou de Tréguier
- Nord-Est : Charleville ou Provins
- Nord-Ouest : Ambrières, Angers, Blois, Candes, Château-Gontier, Falaise, La Rochelle, Laval, Le Mans, Orléans, Paris, Sallertaine ou Versailles
- Sud : La Chaise-Dieu, Lagrand ou Saint-Constant
- Étranger : Caraïbe & Espagne



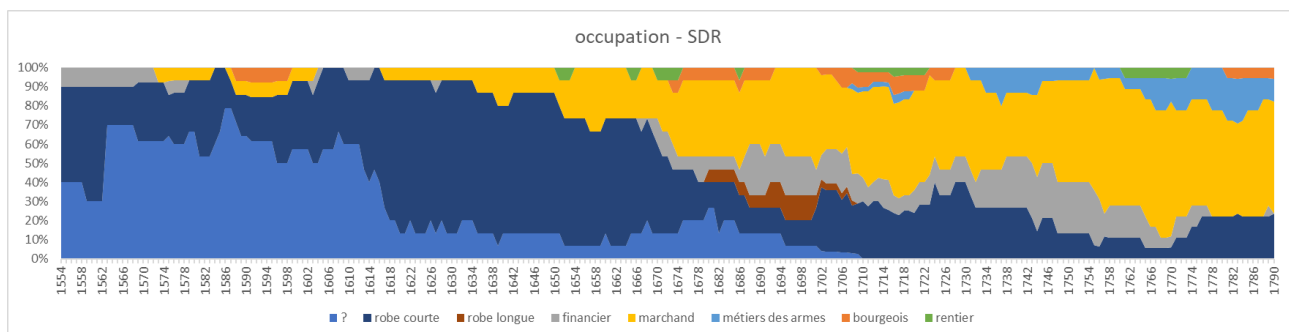
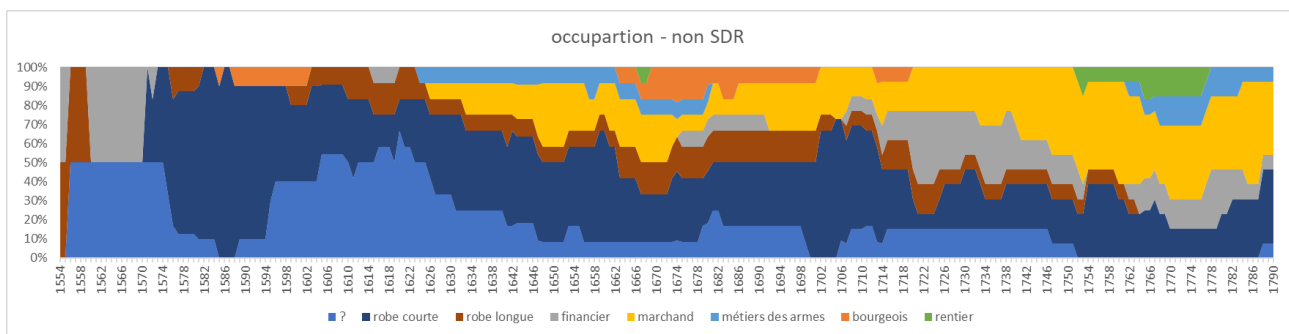
Ici encore le lieu de résidence est différencié entre les SDR et les non SDR. Rennes est très majoritaire pour les SDR jusqu'à la grande réformation, pour laisser la place à Saint-Malo, puis après les années 1730 à Nantes conséquence de la montée en puissance du commerce triangulaire. La répartition pour les non SDR est plus hétérogène et Nantes cède la première place à Saint-Malo vers les années 1760, peut-être car les nantais avaient alors un pouvoir d'achat plus élevé que les malouins et que ces derniers ce sont concentré sur des offices moins onéreux.

Occupation

Ici encore, il a fallu faire des choix. Si l'occupation de la personne n'est pas connue, nous avons retenu celle du père. Voici les catégories que nous avons retenu :

- Inconnue
- Bourgeois : apothicaire, barbier-perruquier, bourgeois, chirurgien, maître gantier, médecin, messenger ordinaire, orfèvre ou maître maçon
- Financier, e.g. : adjudicataire général des étapes, banquier, directeur à la monnaie, directeur des devoirs, directeur des fermes, directeur général des domaines, fermier général des états, financier, général des finances-trésorier de France, intéressé aux fermes, receveur (au grenier à sel, des consignations, des décimes, des deniers, des domaines, des fermes, des fouages, des francs-fiefs, du taillon), trésorier et receveur général, trésorier-receveur des deniers d'octrois
- Marchand : armateur, capitaine de corsaire, capitaine de navire, consulat du commerce (consul, juge-consul), député du commerce, directeur de la compagnie des Indes, marchand, négociant, planteur, prévôt de la confrérie des marchands d'Outre-Mer
- Métier des armes : aide-major, capitaine (dans un régiment, de cavalerie, de l'arrière-ban, de milice, des carabiniers, des vaisseaux du roi, d'infanterie), chef de la compagnie de France au royaume du Bengale, dans les gardes et armées du roi, gentilhomme de la vénerie du roi, lieutenant dans la marine, major des milices d'infanterie, poursuivant d'armes en la grande écurie du roi

- Rentier : optimisation fiscale de très riches nobles à travers la chancellerie de Bretagne
- Robe courte : alloué à un sénéchaussée royale, avocat à un présidial ou parlement, banneur féodé, connétable de ville, conseiller à un présidial, conseiller à une amirauté, échevin d'une ville, greffier à un parlement, greffier aux états d'une province, lieutenant d'une ville, maire/syndic d'une ville, membre d'un présidial, notaire et SDR, notaire royal, payeur des gages à un parlement, procureur à un parlement, SDR à une chancellerie, sénéchal d'un ressort non royal
- Robe longue : conseiller à un parlement, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant général civil et criminel dans un baillage, notaire et SDR au parlement de Bretagne, président à mortier au parlement de Bretagne, président au parlement des grands jours de Bretagne, sénéchal à une sénéchaussée royale



La tendance à long terme est le passage de relais entre les détenteurs d'office de robe aux marchands et dans une moindre mesure aux financiers. Pour les charges de SDR, ici encore la césure est la grande réformation. La place donnée à ces nouveaux venus est moins grande pour les non SDR.

Qualité

Nous cherchons ici à connaître l'impact du passage de la chancellerie sur la qualité des personnes. Pour sortir d'une interprétation manichéenne (noble/roturier), il ne faut pas regarder la qualité de la famille, mais s'interroger sur celle des personnes dans le cadre du parcours nobiliaire de leurs ascendants agnatiques, donc sur plusieurs générations. Nous avons ainsi défini les impacts suivants :

- Inconnu
- Aucun anoblissement
- Aucun anoblissement, mais défiscalisation
- Consolidation de noblesse
- Contribution à un anoblissement futur
- Premier anoblissement connu

- Premier anoblissement par la révolution

Nous désignons « consolidation de noblesse », le fait d'être déjà noble, mais de chercher à obtenir un anoblissement à la chancellerie, pour bénéficier d'un statut plus sûr. Par exemple, pour les personnes ayant un principe de noblesse basé sur la noblesse de cloche (159, 162, 161, 160 & 383) ou sur un anoblissement par lettres patentes (413 & 383), qui étaient soumis, en fonction des besoins du trésor royal, à des paiements pour confirmer leur qualité sous peine de la perdre. Sont aussi dans ce cas les familles étrangères au royaume (451, 506, 527 & 567) ou les nobles de retour de dérogeances (10, 27, 46 & 366). Comme le montre les graphiques ci-dessous, le phénomène de consolidation de noblesse est somme toute rare.



Le dernier graphique ne comptabilise pas les offices créés pour financer la guerre de succession d'Espagne, alors que le précédent les prend en compte. Les offices de non SDR qui ont procuré un premier anoblissement à leur détenteur deviennent majoritaire dès les années 1570 ; alors que, paradoxalement, il faut attendre les années 1610 pour ceux des SDR. La chancellerie de Bretagne devient une machine à anoblir (80 % des cas ou plus) pour les charges de SDR dans les années 1650, donc avant la grande réformation. Cette machine à anoblir ne tourne à 100 % que pendant une période très courte (1776-1790) et seulement pour les SDR.

Nos prédécesseurs ont déjà fait remarquer qu'il y avait une sorte de paradoxe à trouver des nobles incontestés dans la liste des membres des chancelleries⁴⁵. Ainsi, nous rencontrons à la chancellerie de Bretagne Paul-François de Béthune, duc de Charost, baron d'états d'Ancenis, qui acquit un office de SDR à la chancellerie de Bretagne créé en 1709. Même après la suppression de cette charge en 1715, il en acheta une nouvelle qu'il détiendra jusqu'en 1722. La motivation première qui pousse à se maintenir coûte que coûte comme SDR n'est donc pas liée au rendement, certes appréciable, de la charge de SDR, mais à autre chose. La probable cause nous est donnée par le cas de Aymar-Joseph de Roquefeuil, qui indiquait dans une lettre sa volonté d'acquérir une charge de SDR s'il n'obtenait pas d'exonération des droits de mutation (lods et vente) pour l'achat qu'il projetait de fiefs en Bretagne⁴⁶. Ceci lui fut refusé. Il mit donc sa menace à exécution, se fit recevoir comme SDR le 11 mars 1761 et acquit Kergoët (Saint-Hernin) cinq jours plus tard⁴⁷ ! L'acquisition de la baronnie d'Ancenis par Paul-François de Béthune à son père date du 29 mai 1709⁴⁸. De même, Guillaume, seigneur de Lambilly, fut reçu SDR le 15 avril 1651 et acheta Kergroix

⁴⁵ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, seconde édition, Paris 1985, p. 245 : « Normalement on ne conçoit pas quel intérêt présentait pour un noble la possession d'une charge de secrétaire du roi » ; Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les Secrétaires du roi de la grande chancellerie de France*, Paris, 1986, p. 13-14.

⁴⁶ Courriel de Fulcran de Roquefeuil du 27 février 2021.

⁴⁷ Julien-Toussaint-Marie TRÉVÉDY, « Note sur le château de Kergoët », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. 33, 1906, p. 150-156 (p. 151 d'après AD29 C reg. 67).

⁴⁸ AN MC/ET/LVIII.

(Remingol) douze jours après⁴⁹. Mieux, René de Kerméno, sieur du Garo, fut reçu contrôleur SDR le 27 janvier 1667 et acquit le marquisat de Kerveno et de Baud le lendemain⁵⁰. On suppose qu'il en fut de même pour François de Derval, sieur d'Espinefort (Ménéac).

Bien que négociants de récente noblesse, c'est la même démarche pour Nicolas III Magon, sieur de la Gervaisais (Plessix-Balisson), qui acquit le 30 août 1760, la vicomté du Faou avec la châtelainie d'Irvillac, de Logona et de la Villeneuve (Quimerch) alors qu'il était contrôleur SDR (1751-1763). Ces terres furent jointes à la Gervaisais et érigées en un marquisat éponyme par lettres patentes de juillet 1765⁵¹. Il en est de même pour son fils Nicolas IV Magon, marquis de la Gervaisais, qui acquit les vicomtés d'Apigné et du Boschet alors qu'il était contrôleur SDR (1763-1776). Henri IV Baude, acheta lui la baronnie d'états de Pont-L'Abbé le 09 septembre 1753 et s'était fait recevoir contrôleur SDR le 22 août précédant⁵². Quant à Étienne Baude, il acheta les terres de Saint-Tual, de Lesnen (Saint-Tual) et de Pont-Harouart (Saint-Judoce) le 18 avril 1769 étant audencier SDR (1765-1777). Ils ont tous résigné leur charge de SDR avant 20 ans, sauf Henri IV Baude qui mourut en charge assez jeune, à l'âge de 42 ans. Il est intéressant de constater que la « savonnette à vilain », qui lavait de sa roture de l'impétrant qui se faisait recevoir SDR, était aussi utilisée par quelques personnes de plus ancienne noblesse pour faire ce que l'on appelle aujourd'hui de l'« optimisation fiscale ». Les détentions de charge pour optimisation fiscale restent assez rares (années 1670 et 1710), mais augmentent dans entre 1750 et 1780.

Nous avons déjà partagé notre point de vue sur la noblesse de ceux qui tenaient ces charges lors la révolution de 1789⁵³. On pourrait le résumer par l'expression « anobli par la révolution ».

Mode d'anoblissement

Pour clore cette étude, nous nous intéressons à la manière par laquelle l'anoblissement a été réalisé à la chancellerie de Bretagne. Comme rappelé ci-dessus, il n'y a que trois possibilités, mourir en charge, l'exercé plus de 20 ans et être touché par la révolution en étant en charge. La première reste assez constante pour les SDR. Pour les non SDR elle croit des années 1630 aux années 1710 pour atteindre 60 % des cas. Nous ne savons pas expliquer la disparition de cette méthode dans les années 1740. La forme prépondérante est un service de 20 ans ou plus. Pour les offices non SDR, les premières années d'exercice de la chancellerie ne semblent pas avoir été propice à l'anoblissement.

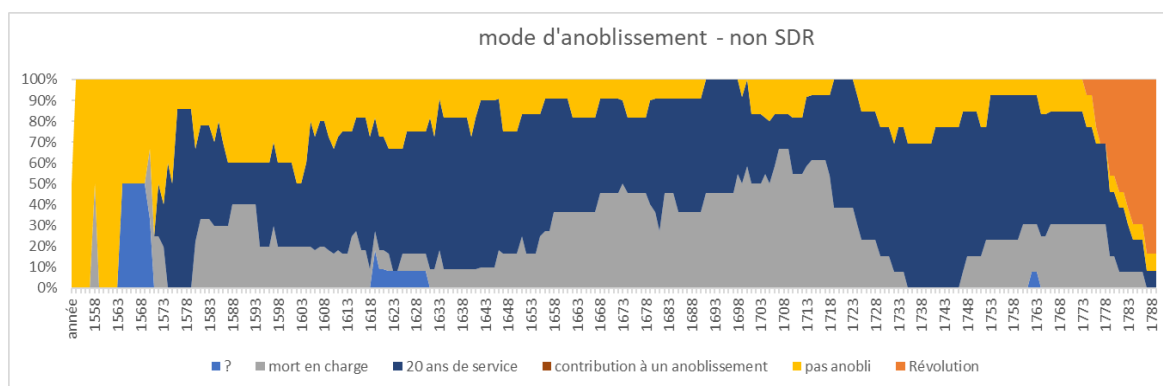
⁴⁹ Xavier FOURNIER DE BELLEVUE, *Une femme avocat, épisodes de la Révolution à Lamballe et à Paris : mémoires de la comtesse de La Villirouët, née de Lambilly (1767-1813)*, Paris, 1902, p. 287.

⁵⁰ Hervé POULPIQUET DU HALGOUËT, *Le duché de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc, 1924, p. 196 d'après AN P 1680.

⁵¹ Théophile JANVRAIS, « Le Berceau des Villiers de l'Isle-Adam », *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 1913, t. 31, p. 294-357 (p. 302), d'après AD [sic].

⁵² Julien-Toussaint-Marie TRÉVÉDY, « Sur la baronnie de Pont-L'Abbé (suite) », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. 24, 1897, p. 351-356 (p. 355).

⁵³ Aldric DE LA BOUSSINIÈRE ET LASCASES, *La noblesse des derniers conseillers secrétaires du roi (1770-1790)*, Paris, 2022, p. 213-214



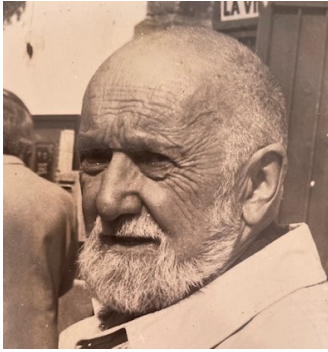
Conclusion

Quel a été finalement l'impact de la chancellerie de Bretagne sur la noblesse en Bretagne ? Bien qu'à une certaine époque cette institution ne fut qu'une machine à anoblir, le bilan est bien plus contrasté sur la longue durée. Le tableau ci-dessous résume sur la période 1554-1790, les différents cas rencontrés.

	6%	25 déjà noble, consolidation de noblesse
23%	11%	50 déjà noble, pas anobli à la chancellerie
	2%	8 déjà noble, pas anobli à la chancellerie, défiscalisation
	4%	16 déjà noble, rempli les conditions d'anoblissement à la chanc.
24%	3%	13 roturier, contribution à un anoblissement futur
	21%	94 roturier, pas anobli
53%	6%	26 roturier, premier anoblissement révolution
	47%	208 roturier, premier anoblissement
100%	100%	440

23 % des 440 personnes qui ont tenu une charge anoblissante étaient déjà nobles, et seul 53 % des roturiers - voir moins de la moitié (47 %) si on exclut l'impact de la révolution de 1789 - ont connu leur premier anoblissement à la chancellerie de Bretagne.

Nos recherches détaillées les familles de ces 440 personnes contribution à l'alimentation d'un nouveau nobiliaire et armorial de Bretagne presque exclusivement basé sur des sources primaires ou de très grande confiance.



Jean Fréour

La sculpture au service du beau

par Jean-Guillaume Bouchaud

Une modestie gênante tant son talent fut immense : imaginez une petite silhouette tel Rodin et une barbe à la Victor Hugo. Impression toute identique à son contact : la chaleur sobre d'un homme qui d'emblée se déclarait assez peu à l'aise face au public, quel qu'il fut. Loin du tumulte, tel un ermite, il magnifia la beauté de femmes, du Christ, de la Vierge, des Saints dans un style doux et grave.

"Le sculpteur qui faisait chanter la pierre" écrivit de façon lyrique un journaliste de Châteaubriant. Lui-même dépeint ainsi ce qui pourrait apparaître comme un sacerdoce artistique: « *il suffit d'obéir aux servitudes qui, loin de nous asservir, nous aident à marcher, à ne pas nous égarer : le pays, le ciel, l'éclairage, l'architecture, la matière, surtout la matière avec sa vie propre qu'il faut connaître, qu'il faut respecter, qu'il faut aimer* ».

Jean Fréour naquit à Nantes en août 1919 où il fit ses études à Nantes, puis partit au Maroc où son père administra la ligne de chemins de fer entre Tanger et Fez. De retour à Bordeaux où il obtint son baccalauréat, le jeune homme pétri de culture athénienne décida de se consacrer à la sculpture : sa famille n'apprécie guère ce choix mais céda. Il reçut une formation classique, commençant par le dessin, en tant qu'élève statuaire à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux en 1936. Il gagna en 1939 le concours en loge pour rallier l'atelier de Louis-Henri Bouchard à l'École nationale des Beaux Arts de Paris en 1941. Mais son caractère bien trempé lui permet un coup d'éclat : il claqua la porte du Quai Malaquais au bout de quelques journées, considérant le temps trop précieux pour effectuer des tâches de bizuté imposées par des camarades hostiles : on est là pour travailler !

A 22 ans, il rejoint sa Bretagne natale, d'abord à Issé près de Châteaubriant, et ne la quittera plus. Il évoquait avec malice la période saugrenue du début de la seconde Guerre Mondiale. Ajourné sans même avoir reçu sa feuille de mobilisation, il allait rendre visite à son ami René-Yves Creston en résidence surveillée à Janzé durant l'été 1941. Le gendarme de faction devait rallier la ferme de sa sœur pour la traite quotidienne des laitières à 18h ! Jean Fréour arrivait dans la foulée en moto depuis Issé pour le prendre à califourchon et profiter de cette courte liberté.

Détail émouvant c'est par la représentation de Saint Yves que débute et s'achève la carrière du grand sculpteur. En 1942, pour obtenir le statut de sculpteur professionnel, Jean Fréour doit présenter à un jury parisien une œuvre dite de « rappel ». Au lieu de choisir un thème consensuel, un nu par exemple, il suggère un Saint breton, « L'ascète ». Acquis par l'Etat en 1945, c'est un visage aux durs méplats évoquant le pénitent, pratiquant le cilice. Quelque peu désorientés, peut-être même réticents, les juges l'acceptent. En 2009, la boucle sera bouclée avec un deuxième puis un troisième Saint Yves : « l'Official » et « le Méditant ». L'Official est le juge de ecclésiastique de Rennes puis de Tréguier, clément et

rassurant : il apporte la paix. Le Méditant personnifie le recteur de Trédrez, assis avec un livre à la main : il prend un certain recul, la prière irrigue sa vie.

Sa première exposition date de 1944 en la célèbre Galerie Mignon-Massart de Nantes. Passée la Libération, il crée quelques pièces uniques pour la manufacture HB de Quimper puis devient pensionnaire en 1952-53 à la Casa de Velázquez à Madrid (23^e promotion artistique où il côtoya René Quillivic). Il y acquiert une technique de haut niveau, usant avec passion toutes sortes de matériaux : le schiste, le marbre de Fiesole, l'onyx de Yougoslavie, les bois venus d'Afrique tel l'izombé, enfin la pierre bleue de Nozay qui donne cette douceur charmante à ses œuvres.

De retour dans le pays de la Mée, il contribue aux Ateliers d'Arts Chrétiens, répondant à de nombreuses commandes de prêtres : on lui doit des œuvres à Châteaubriant (Sainte Rita), Villepôt (Notre Dame de l'Assomption), Joué sur Erdre (Saint Mainboeuf), Bouvron (Menhir Piéta), Saint Julien de Vouvantes, Mouais.



Son attachement au pays guérandais date peut-être de son séjour à La Baule en 1947 où il installa un Christ en croix dans l'Eglise Notre-Dame : il confessait être allé à la morgue de Nantes pour mieux rendre compte du rendu d'un cadavre ! S'ensuivirent de multiples œuvres pour ce lieu de culte peu gracieux : citons ainsi le tympan nord avec Sainte Anne et ses Bretons : Yves, Aubin, Guénolé, Hervé.

Après une commande pour l'église de Quimiac en Mesquer, Jean Fréour s'installe à Batz-sur-Mer en 1955, dont il sera le maire une année. La relation entre l'artiste et le clergé breton est fondée sur une forte complicité tant chaque projet est important : volume, esprit, type de matériau, calendrier, coût... Ainsi le curé d'Ancenis lui confiait-il devant

l'étendue d'une commande : "*je ne peux dormir que lorsque j'ai des dettes*". Inversement, Jean Fréour avait parfois ses humeurs et l'ordre des Dominicains trouvait peu grâce à ses yeux, du moins dans sa compréhension de l'art sculptural ! Il se passionna aussi avec le chanoine Pierre Bouchaud pour la technique de la sculpture sur ciment dont des réalisations sont visibles à Paimboeuf et à Guenrouët en Loire-Atlantique : l'objectif était de concevoir un rendu similaire aux techniques égyptiennes avec des volumes qui « portent ombre », notamment grâce à deux types de gris différents.

Marié en 1969 à Soizic Thomas de Closmadeuc, Fréour sera membre de multiples associations locales et proche ami de René-Guy Cadou, le poète de Sainte-Reine de Bretagne. Jean Fréour recevait dans sa jolie maison batzienne proche de la Chapelle Notre-Dame du Murier. Imaginez un vaste atelier, assez peu éclairé, où il faisait 12 degrés l'hiver et probablement très chaud l'été, parcouru de fantômes que sont les maquettes, plâtres et autres blocs de pierres. Le vieil homme confessait y être bien, au calme et si près de la vie. Non loin de la si belle église de Saint Guénolé, une de ses œuvres emblématiques : « la Porteresse », une paludière portant le sel, incarnation de ce pays blanc dont Guérande tire le nom.

Discret donc, exigeant toujours. Humble avant tout. Jean Fréour a vécu sa passion pour la Bretagne, non en militant intransigeant mais en tailleur d'images, dans la foulée des calvaires bretons d'autrefois, convaincu de l'humilité son travail, avec cette foi qui sied à l'artiste chrétien. Il appelait cela le don de l'émerveillement : le médiocre disparaît pour le beau, "la transfiguration".

Alors qu'il conçoit un calvaire à Nozay, Xavier de Langlais au nom du mouvement artistique des *Seiz Breur* le contacte pour être *mabinog* en janvier 1944. Son œuvre avait en effet été remarquée dans le volet breton du Salon des Provinces de France en janvier 1943 à Rennes et la revue *La revue L'heure bretonne* décela en lui « *le plus grand sculpteur actuel* » de Bretagne. C'est dans ce domaine profane qu'il laisse également une œuvre considérable. Citons les statues du corsaire Cornic (1944 à Morlaix), du maréchal Koenig (1990 à Saint Cyr Coëtquidan) de La Rouërie (1992 à Fougères), Glenmor (1998 à Rennes), mais aussi Saint Yves (Préfecture de Rennes) enfin Anne de Bretagne, sise en face du château des ducs de Bretagne à Nantes. Un mouvement, un dessein : non la duchesse n'est point en sabots sur un piédestal, c'est une silhouette décidée qui rentre vers son logis. Magnifique bronze en mouvement, qui prouve s'il en était besoin que toutes les matières lui sont maîtrisées, du cœur de rouvre au bloc de kersanton.



Le Marquis de la Rouërie à Fougères

L'Académie des Beaux-Arts lui décerne en 1987 le Prix le prix de sculpture Paul-Louis Weiller pour l'ensemble de son œuvre. Membre de l'ordre de l'hermine, en 1995, il évoque *"l'impossible harmonie en l'âme bretonne et la perfection formelle"*.

Citons le comédien Jean Piat (*Permanences* N°346 de novembre 1997) : *"Vieille querelle "toujours recommencée"... L'art consiste-t-il à reproduire, à interpréter la nature et la beauté ? Doit-il être l'expression d'un temps ? Faire vivre la violence par le fer et le feu ! Aller vers la mort ou exprimer la grâce ? Prendre le risque de l'imposture ? Ou celui de la pudeur et de la sérénité ? La liberté, en art, c'est de céder à toutes les tentations ! On ne peut être juge et partie. Depuis longtemps Fréour a choisi. Que ce soit en pierre ou en bois, il a choisi la vie, le mouvement. Ils apparaissent le long des corps, beaux, purs, élégants sans effort : la marque d'un travail acharné. Des visages dissimulent leurs émotions. Ils les recréent en nous sans truquages. Fréour ose jouer d'un regard lucide, soucieux de plaire - quelle audace ! -afin d'aider au bonheur de chacun comme une sorte d'élan de gratitude envers l'éternelle splendeur de la Création. Il en fait jaillir la lumière et les ombres. Quelle que soit la matière choisie, la forme adoptée, donner une image de la beauté n'est pas aussi facile qu'on le pense. Jamais aussi inutile qu'on le dit. Il arrive même que ce soit une nécessité."*



Duchesse Anne de Bretagne (Nantes - 2002).

Toute sa vie, le sculpteur se sera tenu à l'écart de la foule, du bruit, de l'agitation. Pour lui, l'art ne pouvait se pratiquer que loin du monde, à l'opposé des modes superficielles, du

cliquant et du factice érigés en modèles par une époque vouée au culte de l'éphémère. Réticent aux influences et peut-être à certains enseignements « prêts à l'emploi », il définissait ainsi les règles de son art : "*la vie toute entière tendue vers un idéal, sans cesse plus lumineux et plus impérieux mais en même temps plus lointain et plus inaccessible*". Ses expositions étaient rares donc précieuses : souvenons-nous de l'été 2005 avec la découverte d'une quinzaine de saints honorés dans la presqu'île de Guérande en la chapelle de Kervalet : Saint Goustan, Sainte Reine, Saint Malo, Saint Molf, Saint Joachim, Saint Médard de Merquel etc. Citer ses œuvres est donc trop long, évoquons pour les amoureux de Cancale la merveilleuse composition, "Les laveuses d'huîtres", installée en 1999.

L'artiste vivait avec son épouse parmi ses maquettes, sorte de Bernanos en soutane, visage à la Soljenitsyne. Et quelle noblesse dans les volumes qu'il imposait à la pierre ! Figures paisibles, longs effets aux plis d'une sobriété athénienne... mais plus souple car le vent souffle plus fort en Bretagne que sur les pentes de l'Acropole.

Jean Fréour mourut le 11 juin 2010, très vite, alors qu'un projet de reportage télévisé était en cours de repérage. Etrange marché de l'art : l'intégralité de son atelier à Batz partit lors d'une vente mémorable à des prix insoupçonnables... on redécouvrit des nus en bois d'Avodire et Mansonia qui firent le bonheur de plusieurs générations de collectionneurs. En 2000, Fréour avait écrit sur petit texte sur le nu qui résume sa démarche : « *L'étude du corps humain me semble l'exercice le plus difficile, le plus exigeant et donc le plus apte à permettre de progresser, surtout lorsque taillant la matière, il faut tenter de dépasser la séduction du modelage - au bénéfice des volumes lumineux et sonores, amples et subtils, tenter de conférer une vie secrète, mystérieuse et plus profonde dans l'espoir de parvenir un jour, à la simplicité grave et hautaine* ».

Le père Guillaume Lefloch, prêtre à Châteaubriant a prononcé une homélie en l'église Saint Guénolé de Batz dont voici quelques extraits, en guise de conclusion : "un chrétien qui allia sa vocation d'époux, de laïc à une ascèse de vie qui l'apparentait à une sorte de moine érémitique (...) Combien de statues jalonnent le ruban goudronné de Loire-Atlantique ! Dressées comme des mégalithiques celtiques, elles sont autant de portraits de famille pour le chrétien qui voyage en pèlerin sur les routes humaines. (...) Pourquoi tant d'heures passées à scruter une beauté invisible que les Saints ont cherché à reproduire dans leur vie, que Jean Fréour aimait à exprimer dans sa sculpture. (...) Comment faire jaillir de l'inerte pierre un élan de vie ? De l'informe à la matière, il voulait extraire le mouvement, la grâce qui reflète la beauté de l'invisible et du passager".



Jean Fréour devant sa statue « La saulnière »



A Brest, la Consulaire ou Baba Merzoug

Melec de Poulpiquet du Halgouët

En se promenant sur l'esplanade du Magasin Général de l'Arsenal de Brest on passe sous la colonne dite la Consulaire ou **Baba Merzoug**, « *Le béni, bienfaiteur et porte bonheur* »



Brest : Colonne Commémorative de la [Prise d'Alger](#) en 1830.

Inscription sur le piédestal :

*LA CONSULAIRE
Prise à Alger, le 5 juillet 1830
Jour de la conquête de cette ville
Par les armées françaises,
Le Baron Duperré commandant l'escadre.
Erigée le 27 juillet : 1833
S. M. Louis-Philippe régnant.*

*Le V. A. Comte de Rigny, ministre de la Marine.
Le V. A. Bergeret, préfet maritime.*

Lettre de l'amiral Duperré, commandant la flotte d'invasion :
*« Baie d'Alger, à bord du vaisseau l'Alger ⁵⁴, le 6 août 1830,
A Son Excellence, le Ministre de la Marine et des Colonies,*

Monseigneur,

*J'ai fait charger et j'expédie sur Toulon, par le transport La Marie Louise, Capitaine Caspench, n°221, la pièce en bronze dite La Consulaire, provenant des batteries de la Marine d'Alger, contre lesquelles l'armée sous mon commandement a combattu. **C'est celle dans laquelle où, à la volée de laquelle, fut placé le Consul de France, le père Le Vacher, lors du bombardement exécuté par Duquesne en 1683.** Comme amiral commandant l'armée navale, j'ose réclamer en son nom, et pour la marine, ce trophée de la marine française. Comme préfet maritime de Brest, j'oserai demander de plus que le don en soit fait à ce port, dont les armements ont une si grande part à la campagne d'Alger.*

Daignez, Monseigneur, ajouter encore au sentiment de reconnaissance que conservera la marine en soumettant au Roi cette nouvelle demande, dont le succès sera pour elle un honorable témoignage de la satisfaction de Sa Majesté : c'est la part de prise à laquelle l'armée attache le plus grand prix ».

A son tour, le Ministre de la Marine adressa au Roi, le 4 octobre 1830, un rapport sur la question et dans lequel il disait : « J'ai cru devoir accéder au désir exprimé par cet amiral et j'ai prescrit d'envoyer à Brest la pièce dite La Consulaire ».

Le fin connaisseur Louis le Guennec, dans son "*Finistère Monumental Tome II, Bretagne* » p. 76 écrit à propos de ce monument placé au centre de la capitale de la « *Marine en Bois* » : "*C'est une pièce de canon en bronze de 6,58 m et de 0,785 m de diamètre à la culasse. L'âme de cette bouche à feu est de 270 mm de diamètre et son poids de 13 013 Kg. Elle fut fondue pour le Dey par les vénitiens en 1452 et placée à une embrasure du môle d'Alger. Le nom de Consulaire lui fut donné en mémoire du père Jean le Vacher qui remplissant auprès du Dey la mission de Consul de France consentit à servir d'intermédiaire entre Baba-Hassan et Duquesne, lors du bombardement d'Alger en 1682. Le 21 juillet 1683 la ville est à nouveau bombardée par la flotte française, les algériens attachent à la bouche de ce canon le Père le Vacher et d'autres victimes, dont les membres palpitants furent lancés sur le bâtiment amiral français. La Consulaire est érigée sur un piédestal en granit de l'aber dont les 4 faces sont ornées de bas-reliefs en*

54

Le navire amiral « *La Provence* », fut rebaptisé « *Alger* » le 14 juillet 1830.

bronze. La face qui regarde la Penfell figure l'Afrique --délivrée, vivifiée, éclairée par les bienfaits de la France et de la civilisation.

« Les 2 faces latérales représentent l'une des attributs maritimes l'autre un trophée militaire. La Consulaire est surmontée d'un coq gaulois, la patte droite reposant sur un boulet. Le monument est entouré d'une grille en fer avec des canons en fonte, scellés dans la fondation. ⁵⁵».

Sous Louis XIV, incidents avec l'Algérie Barbaresque.

La Régence d'Alger ⁵⁶ fait partie, avec [Salé](#), [Tripoli](#) et [Tunis](#), des quatre états [barbaresques](#) dans l'obédience de Constantinople qui depuis le XVI^e siècle entretiennent une activité corsaire en Méditerranée et dans l'Atlantique. Ces flottes pirates, composées de petites unités très mobiles, ([chébecs](#), [felouques](#) et [brigantins](#))⁵⁷ arraisonnent les navires marchands chrétiens ou effectuent des [razzias](#) sur les villes côtières (italiennes, espagnoles, corses, françaises, et s'enhardissent jusqu'en [Islande](#) et [Terre-Neuve](#)).

La situation se dégradant à Alger, particulièrement pour les esclaves chrétiens, Saint Vincent de Paul ⁵⁸ confie à des Prêtres de la « *Congrégation de la Mission* » au Maghreb les pouvoirs de missionnaires apostoliques sur tout le territoire. En 1650, le Pape confère le titre de Vicaire apostolique (sans caractère épiscopal) à Philippe Le Vacher, le plus jeune des 4 garçons de cette famille. Sous l'ancien régime les charges sont payantes. La Duchesse d'Aiguillon pour faciliter les buts de Saint Vincent achète et lui donne en 1645 le consulat de Tunis puis en 1652 celui d'Alger ouvert en 1546.), Philippe le Vacher, lazariste, vient d'être ordonné à Marseille, le 2 avril 1650 il débarque à Alger où il reste 12 ans. Il remet en état l'hôpital qui menace ruine, le cimetière des chrétiens à l'abandon et diverses chapelles de la ville. Le 27 septembre 1650 Jean le Vacher, lui aussi lazariste, est nommé Vicaire

⁵⁵

Cette fondation est constituée d'un gros piédestal en solide granit de Plouarzel, paroisse située au bord de la mer face à l'île de Molène. Tout Brest est construit de cette roche qui a aussi été utilisée pour la base de l'obélisque de Louqsor, place de la Concorde à Paris.

⁵⁶

La Régence d'Alger, ancien État d'Afrique du Nord, intégrée à l'Empire ottoman tout en étant autonome fut gouvernée successivement par des « *sultans d'Alger* » puis des beylerbeys, des pachas, des aghas et des deys, était formée par plusieurs beyliks qui se trouvaient sous l'autorité des beys. Le dey est un dignitaire de l'Empire ottoman, le bey est un autre dignitaire de l'Empire ottoman alors que le beylerbey est un gouverneur de province.

⁵⁷

Chébec, petit bateau méditerranéen arabe célèbre pour sa vitesse et sa maniabilité. Felouque vient de l'arabe, originellement du grec epholkion signifiant petit bateau.

Brigantin, apparu en mer Méditerranée au XIII^e siècle ; il s'agit d'un grément peu courant, que le brick a supplanté entre le XVII^e et le XVIII^e siècle.

⁵⁸

A 24 ans il avait été capturé et vendu comme esclave puis il s'échappa 2 ans plus tard.

Général de l'archevêché de Carthage puis le 17 décembre 1650: Jean est désigné comme Vicaire Apostolique à Tunis. En mai 1667, Jean le Vacher, le frère aîné de Philippe est nommé à Alger par M. Alméras, le successeur de Saint Vincent de Paul, pour s'y occuper des 25.000 esclaves chrétiens placés dans 4 bagnes portant chacun des noms de saints.

Une épidémie de peste ravageant la ville. Jean soigne à tour de bras et est atteint par la maladie. Il souffre d'ulcères et d'œdèmes et en arrive au point d'être paralysé des deux jambes. Sans se plaindre, il se dévoue à ses multiples tâches alors que les rapports entre Paris et Alger empirent. En mai 1679, le roi envoie une flotte, commandée par Tourville, devant Alger. Le père Jean Le Vacher s'interposant comme médiateur entre l'amiral et le Dey la guerre est évitée et Tourville reprend la mer le 13 mai 1679. Le père Philippe le Vacher décède en France le 5 août alors que les relations restent tendues entre la France et Alger Louis XIV exigeant la libération de 83 esclaves français.

Parmi les péripéties des relations avec la France le [Dey](#) déclare la guerre en 1681. Vingt-neuf navires marchands français tombent entre les mains des Algériens. Comble de l'humiliation, un vaisseau de guerre français est capturé. Son commandant, le chevalier Tanneguy le Gallois de Beaujeu⁵⁹, est vendu à l'[encan](#) comme esclave par Ali-Raïs, capitaine général des vaisseaux d'Alger. Louis XIV, décide de réagir avec vigueur.

Ali, homme d'esprit et d'un mérite singulier, au dire de M. le Chevalier d'Arrieux, était alors Aga⁶⁰; il se hâte de conclure un traité de paix avec la France, et le fait observer avec la plus rigide exactitude. Ali est le dernier aga ; comme ses prédécesseurs, il est assassiné, et sa tête, exposée sur la place publique, devint le jouet des enfants et de la populace. Sa femme, chose inouïe dans les révolutions turques, a à subir les tourments les plus atroces, pour la forcer à déclarer le lieu qui recèle, dit-on, les trésors de son mari. De la mort d'Ali date une modification nouvelle dans le gouvernement de l'odjak⁶¹. La milice, fatiguée des agas, supprime le titre et non la fonction. A l'exemple des Tunisiens, les janissaires d'Alger donnent à leur nouveau chef le titre de Dey (patron et, selon quelques écrivains, généralissime de la milice), en lui laissant toutes les attributions de l'aga. Ce fut un vieux rais⁶², nommé Hadji-Mohamet-Trick et vieil ennemi des Français, qui est leur

⁵⁹

Né le 2 juin 1639 à Paris et décédé au Havre le 8 octobre 1711 il est nommé Capitaine des Vaisseaux du Roi en 1671 et fait prisonnier de décembre 1681 à juin 1683 par les corsaires barbaresques avec 20 navires français alors sur les côtes italiennes pour en faire le relevé et mesurer les profondeurs. En 1684, il commande le « *Joly* » dans l'expédition de René Robert Cavelier de la Salle en Louisiane et au Texas. Ce fut le seul navire rescapé de cette expédition car l'expérience de marin du Capitaine de Beaujeu fut négligée par la Salle qui se trompa de cible. Ce capitaine ramena son navire en France en 1685.

⁶⁰

Ağa, titre honorifique de l'ancienne Turquie donné aux officiers supérieurs et au chef des janissaires. Il nous en reste Aga Khan, un titre des imams ismaéliens Nizârites.

⁶¹

Odjak, dans la régence d'Alger, ce terme avait une acception inconnue à Constantinople, et désignait de petites unités au sein d'un même corps de troupe.

⁶²

Raïs, dans les pays arabes, signifie chef, ici les capitaines des navires pirates.

premier dey ; il partage l'autorité avec son gendre Baba Hassan, qu'il a choisi pour lieutenant, et qui a l'adresse de se faire aimer de ses soldats.

L'expédition dont Duquesne est chargée se compose de onze vaisseaux de guerre, de quinze galères, de cinq galiotes à bombes, de deux brûlots et de quelques tartanes. C'était la première fois qu'on allait se servir de mortiers à bombes sur mer. La proposition en avait été faite par un jeune Navarrais nommé Renaud d'Eliçagarray.

« On n'avait pas d'idée, dit Voltaire, que des mortiers pussent n'être pas posés sur un terrain solide. Sa proposition révolta. Renaud essaya les contradictions et les railleries que tout inventeur doit attendre ; mais sa fermeté et son éloquence déterminèrent le roi à permettre l'essai de cette nouveauté. »

Les galiotes étaient des bâtiments de la force des vaisseaux de cinquante canons, mais à fond plat et très garnis de bois pour résister à la réaction de la bombe. Chacune de ces galiotes avait 2 mâts, et était armée de deux mortiers placés en avant du grand mât, de plus huit pièces de canon étaient placées à l'arrière du bâtiment, quatre de chaque bord. Dans le combat, elles présentent la pointe à l'ennemi, de manière à offrir une moindre surface à ses coups. Les mortiers, de douze ou quinze pouces, sont établis sur une plateforme en bois supportée par des couches de madriers et de câbles. Les galiotes peuvent approcher ces deux [mortiers](#) auprès de la côte et tirer des bombes jusqu'à 2 km, à l'époque une portée supérieure à celle des boulets traditionnels. Cependant ces galiotes étaient mal stabilisées et les bombes de mauvaise qualité.

La flotte paraît devant Alger vers la fin d'août 1682, mais la grosse mer empêche l'attaque pendant quelques jours ; il faut attendre le calme pour que les vaisseaux puissent prendre leur poste de combat. Le feu s'ouvre alors ; mal dirigé, il fait peu de mal à l'ennemi. Un mortier laisse même retomber son projectile enflammé à l'intérieur de son navire. Duquesne ordonne alors aux galiotes de se rapprocher de la ville, et le tir reprend avec plus de justesse et de vivacité que la première fois. Cette attaque dure toute la nuit, et cause des dégâts considérables dans la ville et son port. Le 3 septembre, il y a un nouveau bombardement plus terrible que les précédents. Le lendemain, on voit le père Jean Le Vacher, vicaire apostolique et consul de France, s'approcher du vaisseau amiral pour faire des propositions de paix. Duquesne qui n'aime pas les curés, ne veut pas le recevoir : *« Si les Algériens, lui dit-il, désirent la paix, ils n'ont qu'à venir à bord eux-mêmes pour la demander »* et le bombardement reprend avec une nouvelle vigueur. Le 5 septembre des envoyés du dey se présentent ; l'amiral exige qu'avant de les recevoir tous les esclaves français soient rendus, condition qui n'est pas acceptée. Le mauvais temps s'étant déclaré, Duquesne doit quitter Alger le 12 septembre pour retourner à Toulon.

Une nouvelle expédition prend la mer et 28 juin, les galiotes embossées devant Alger, commencent leur bombardement, et jettent un grand nombre de projectiles sur la

ville. Le bombardement reprend le 30 août, les ancrs de touage⁶³ ayant été mouillées de nuit près des quais et les cinq galiotes étant mises en ligne. Cette fois les 114 bombes tirées portent presque toutes et des prisonniers évadés viennent raconter que des centaines de personnes gisent sous les décombres des maisons et de la grande mosquée. De nombreux corps sont d'ailleurs visibles sur le rivage.

La consternation des Algériens est grande, et le « *divan* »⁶⁴ envoie aussitôt le père Le Vacher pour solliciter la paix. Celui-ci, que l'amiral avait refusé de recevoir à son bord l'année précédente et avait copieusement critiqué, vient en barque demander la paix ; il est cette fois accompagné d'un Turc et d'un interprète. Il informe l'amiral qu'une centaine de maisons sont ruinées et 700 tués jonchent les rues. Duquesne ne veut pas accepter le truchement de ce prêtre qu'il nomme « *Le Maure* » en termes méprisants ; il repousse la barque car n'est pas là pour négocier la paix, mais pour châtier les insolents. Le bombardement recommence alors que Duquesne fait connaître par un autre canal à quel prix il signerait la paix :

- * la liberté de tous les esclaves ;
- * une indemnité égale à la valeur des prises faites sur la France ;
- * une ambassade solennelle envoyée au roi pour demander pardon des hostilités

Dans la matinée du jour suivant 546, soit une partie des esclaves français qui sont à Alger, est rendue. Duquesne demande ensuite que Mezzomorte, amiral de la flotte algérienne, et Ali, raïs de la marine, lui soient remis comme otages. Cette demande est accordée avec d'autant plus d'empressement, que le dey est jaloux de l'influence de Mezzomorte.

63

Touage, déplacement volontaire d'un bateau, qu'on déhale en tirant depuis l'étrave sur un cordage ou sur la chaîne de mouillage.

64

Divan est le terme désignant le conseil du Sultan.



Le père Jean le Vacher en son office de Consul de France.

La condition la plus rigoureuse pour les Algériens est le paiement de l'indemnité de 1,500,000 francs que Duquesne réclame, indemnité relative aux prises faites sur les navires de ses compatriotes. Baba Hassan déclare à l'amiral français qu'il lui est impossible de remplir cette condition ; mais Mezzomorte, qui veut à tout prix sortir de la position où il se trouve, l'engage à le laisser aller à terre, en lui disant : «*Dans une heure j'en ferai plus que Baba Hassan en quinze jours.* » Duquesne ne comprenant pas le double sens de ces paroles, lui accorde la faveur qu'il demande. Dès qu'il est à terre, Mezzomorte se rend auprès du dey et le fait poignarder par quatre de ses affidés ; il endosse son caftan ⁶⁵, fait annoncer son élection au peuple, ordonne d'arborer des drapeaux rouges sur tous les forts, et de tirer le canon de toutes les batteries contre la flotte ennemie ; il envoie ensuite un officiel français, M. Hayet, à l'amiral avec recommandation de lui dire que, s'il lance encore des bombes, il fera mettre les chrétiens à la bouche des canons.

Les négociations sont rompues, le bombardement recommence ; les nouveaux ravages des galiotes exaspèrent à tel point la milice et le peuple, qu'un renégat Anglais, homme influent, en profite pour provoquer les sanglantes exécutions dont Mezzomorte avait menacé l'amiral.

65

Caftan d'honneur de la cour ottomane.



Esclaves libérés présentés à l'Amiral Duquesne.

Les domestiques du père Jean Le Vacher ayant mis, comme d'habitude, le linge à sécher sur la terrasse de la maison consulaire, l'Anglais fait accroire au peuple qu'ils servent de signaux que le consul fait à la flotte pour régler ses tirs. Les portes du consulat sont enfoncées ; la foule furieuse pille tout ce qui s'y trouve. Mezzo-Morto fait chercher le consul et, comme ce dernier ne peut plus marcher, un portefaix l'attache sur sa chaise, hisse le tout sur ses épaules et le descend au port. On lui intime alors l'ordre de se coiffer d'un turban, signe habituel d'abjuration. A son refus il est dépouillé de sa soutane et attaché sur une planche, pour le disposer horizontalement à la bouche d'une couleuvrine de 7 mètres de long, la "*Barb Merzoug*", qui installée sur le môle Kheireddine Barberousse⁶⁶, à l'avant-garde de la défense du port, est braquée en direction de la flotte française.

Le renégat qui met le feu à la mèche ne connaît rien à l'artillerie et est blessé par la flamme qui se produit par une fente près de la lumière ⁶⁷ de l'arme trop chargée. Le tir a fait éclater la couleuvrine la rendant à jamais inutilisable au combat. Cependant devenue un symbole très fort elle est nommée "*la Consulaire*". Les restes du martyr qui ne sont pas projetés dans les eaux du port sont recueillis et finalement inhumés dans l'ancienne église de la Mission Lazariste à Marseille en septembre 1685). La couleuvrine poursuit son action avec 20 autres chrétiens, puis les jours suivants 16 marins français, dont la chaloupe avait été capturée, furent pulvérisés. Le dernier bombardement de Duquesne dure 3 mois ; l'exécution de Jean est suivie, entre le 29 juillet et le 10 août, par celles, identiques, de 29

⁶⁶

C'était un de mes buts de mes promenades de détente quand, durant mon service en Algérie, je fus nommé Inspecteur Jeep à l'Etat-Major Interarmées non loin Rue d'Isly.

⁶⁷

Lumière, de lumen = lumière, lat., ouverture des canons des anciennes armes par laquelle on enflamme la poudre.

autres français. Le 24 septembre 1684 Mezzo-Morto signe à Versailles une paix de 100 ans avec la France.

Trop chargée de poudre pour la mort du père Jean le Vacher la couleuvrine s'est fendue devenant inutilisable pour la défense du port. Elle fut donc trainée à l'écart dans le sable, où elle fut localisée, en 1830, par l'Amiral Duperré le responsable maritime de l'expédition française, et envoyée à Toulon, le 6 août 1830, avec un lot de pièces d'artillerie anciennes qui est encore à présent devant les Invalides à Paris.

Les Pères Lazaristes le Vacher .



JEAN LE VACHER
PRÊTRE DE LA CONGREGATION DE LA MISSION
VICAIRE APOSTOLIQUE DE CARTHAGE
ET CONSUL DE FRANCE À TUNIS ET À ALGER
MORT À LA BOUCHE D'UN CANON À ALGER, LE 26 JUILLET 1683



Le 22.11.1647: Jean, se trouvant ainsi un des premiers lazaristes, est ordonné prêtre peu avant son départ pour Tunis. Fin Juillet 1648, le consul de France à Tunis meurt et le Dey exige que Jean prenne cette charge, elle est alors vendue par de Vias, marchand marseillais, à la Duchesse d'Aiguillon et celle-ci la remis, avec l'autorisation du Roi, à Monsieur Vincent, (Saint Vincent de Paul). Ce dernier, aumônier des galères, consacre une part de ses activités à l'évangélisation et au rachat de captifs à divers potentats des pays arabes. Il y place des religieux Lazaristes, ce nouvel ordre créé par Monsieur Vincent est le plus souvent désigné par le nom du prieuré Saint Lazare, autrefois un lazaret pour lépreux, dans lequel ils sont logés.

++ 27.9.1650: Jean est nommé Vicaire Général de l'archevêché de Carthage puis le 17.12.1650: Jean est désigné Vicaire Apostolique à Tunis.

++ 1652: Même intervention de la Duchesse d'Aiguillon pour le consulat d'Alger. Les Lazaristes sont ainsi en poste dans ces 2 places durant un certain temps.

- ++ Juillet 1653: Martin Husson remplace Jean le Vacher comme Consul de France à Tunis. Mais, Martin Husson étant chassé par le Dey, Jean le Vacher reprend le fardeau durant un an.
- ++ 1.7.1666: Jean le Vacher est destitué de son consulat par le Dey, il rentre en France au couvent Saint Lazard pour 2 ans.

En place à Alger, en 1646, Barreau est suivi au consulat de France, en 1661, du frère laïc Arnoult Dubourdiou puis de Jean le Vacher, de nouveau consul de France, qui y est conduit de Toulon par Tourville le 12.5.1668. Durant ces années les Lazaristes sont très souvent persécutés, jetés aux fers et même torturés. Les escadres françaises tentent parfois d'intimider le Dey ; c'est ainsi que Duquesne, et son second Trouville, exécutent, diverses fois, l'ordre de mettre l'embargo et / ou de bombarder Alger.

La troisième atteinte de la peste le rend le père Jean le Vacher est infirme : ses jambes sont extrêmement enflées, il marche avec une très grande peine.

- ++ 5 août 1679, le père Philippe le Vacher, revenu en France décède à Fontainebleau âgé de 60 ans.

13.12.1681: Les pirates barbaresques prennent 20 bâtiments au nombre desquels se trouve un petit vaisseau du roi. Son commandant, de Beaujeu, relevait la carte maritime des côtes d'Italie devant faciliter le parcours des navires marchands. Duquesne bombarde sévèrement la ville du 30.8 au 4.9.1682. Protestant détestant les catholiques, il ne veut pas de Jean le Vacher comme intermédiaire et, quand ce dernier vient le voir il le laisse dans sa barque au pied du navire amiral. Duquesne doit cependant repartir en raison du mauvais temps. Il lui est remis une lettre du Dey au roi de France qui ne lui sera jamais délivrée. En juin 1683, après avoir murement réfléchi, Louis XVI décide d'utiliser le procédé proposé par un marin nommé Bernard Renaud. Ce dernier assure qu'on peut détruire une ville maritime à l'aide de bombes lancées de navires. Colbert avant son décès, est nettement pour cette solution, alors que de l'autre côté Voltaire ricane de ces mortiers à bombes. La flotte appareille avec 11 vaisseaux, 15 galères, 2 brûlots et 5 galiotes auxquelles on a retiré les ponts et transportant en cale mortiers et bombes.

Duquesne revient, le 29.7.1683, mais durant un mois la tempête contrarie les opérations. Enfin le bombardement peut reprendre mais les galiotes sont mouillées trop loin du rivage et les bombes n'ont pas l'effet escompté. On avance les galiotes en changeant de nuit leurs ancres et le bombardement fait plus de 500 morts dans Alger. Le Dey tente de négocier par l'intermédiaire du consul. Jean le Vacher qui s'avance en barque pour parlementer avec l'amiral français, mais celui-ci, de religion protestante, reçoit à nouveau très mal, le Lazariste.

La population trouve trop dure les exigences françaises, on libère 546 esclaves sur les 6.000 dont Jean le Vacher a la charge, mais on refuse de livrer les autres chrétiens, de payer les frais de l'expédition et les pertes françaises antérieures. Après quelques bévues Duquesne effectue son premier tir de jour le lendemain d'un soulèvement et de l'assassinat du Dey, Baba Hassan, par un renégat, Mezzo-Morto. Ce dernier est depuis longtemps ennemi acharné de Jean le Vacher, il a effectué dans la nuit un coup de main et s'est emparé du pouvoir. Un renégat anglais indique que le linge de Jean le Vacher, qui sèche comme d'habitude sur sa terrasse, est en fait destiné à guider les artilleurs ennemis. La

foule folle furieuse pille le consulat et s'empare de Jean le Vacher. Mezzo-Morto fait chercher le consul et, comme ce dernier ne peut plus marcher un portefaix l'attache sur sa chaise, hisse le tout sur ses épaules et le descend au port. On lui intime l'ordre de se coiffer d'un turban, signe habituel d'abjuration. A son refus il est dépouillé de sa soutane et attaché sur une planche, pour le disposer horizontalement à la bouche d'une coulevrine de 7 mètres de long, la "*Barb Merzoug*", braquée en direction de la flotte française. Le renégat qui met le feu à la mèche ne connaît rien à l'artillerie et est blessé par la flamme qui se produit par une fente qui éclate près de la lumière⁶⁸ de cette arme qui est trop chargée. Devenu un symbole très fort elle est depuis nommée "*la Consulaire*". Les restes du martyr qui ne sont pas projetés dans les eaux du port sont recueillis et finalement inhumés, en septembre 1685, dans l'ancienne église de la Mission Lazariste à Marseille. Le dernier bombardement de Duquesne dure 3 mois ; l'exécution de Jean est suivie, entre le 29 juillet et le 10 août, par celles, identiques, de 29 autres français. Le même traitement fut immédiatement appliqué à 20 autres chrétiens puis à 16 marins français qui avaient été capturés.

Le 24 septembre 1684, Mezzo-Morto signe à Versailles une paix de 100 ans avec la France. Cette coulevrine, saisie par le corps expéditionnaire français en 1830, est ramenée à Toulon par l'amiral commandant la flotte française et dressée, 4 ans après en guise de colonne, devant l'arsenal du port de Brest. Malgré les bombardements de 1940-1944 elle est toujours sur le parcours de la visite du Musée de la Marine.

Jean aurait pu être béatifié et canonisé mais la malchance a joué à plein. Son dossier était bien en cours au moment de la Révolution Française. Il retrouve une audience certaine à Rome à l'époque où disparaît l'Etat du Vatican dans la foulée de la prise de Rome par Garibaldi. A la disparition du Second Empire tous les efforts religieux se concentrent sur le site contesté du Sacré Cœur à Paris. La dernière occasion est passée quand se produisent en Afrique du Nord « *les Evénements* » qui conduisent à l'indépendance de l'Algérie.

A la mort de Catherine Butefer Saint-Vincent qui admirait les extrêmes qualités de la mère de Jean et de Philippe le Vacher exigea que sa dépouille soit incluse dans le cimetière des prêtres lazaristes.

Prise d'Alger en 1830.

L'expédition, qui bien plus tard a valu à la France la possession de l'Algérie, ne fut pas conçue d'après des vues larges et sociales, encore moins dans le but d'un établissement durable. On ne veut qu'obtenir la réparation de griefs particuliers, et subsidiairement réduire la piraterie, abolir l'esclavage des chrétiens et faire cesser le honteux tribut que les puissances maritimes de l'Europe payent à la régence. Ces idées sont même si vagues que Charles X et le prince de Polignac, son premier ministre, s'arrêtent un instant au projet de

⁶⁸

Lumière, de lumen = lumière, lat., ouverture des canons des anciennes armes par laquelle on enflammait la poudre.

confier à Mehemet-Ali le soin de venger notre injure. On offre pour cela au pacha d'Égypte dix millions de francs, tous les moyens de transport nécessaires, et quatre vaisseaux de ligne montés et dirigés par des marins français. Avec cet apport Mehemet-Ali doit se charger de détruire Alger et d'en extirper la piraterie. M. de Bourmont et plusieurs de ses collègues se refusant à la ratification de ce traité, Charles X revient à des sentiments plus dignes de la France ; ses conseillers sentent d'ailleurs qu'il est important de faire diversion aux embarras de la politique intérieure ; que la monarchie, qui commence à chanceler sous les coups répétés du libéralisme, demande à être défendue avec énergie, et que l'éclat d'une conquête rendrait moins périlleuse une atteinte portée aux libertés publiques. Dans la pensée de Charles X et de son gouvernement, l'expédition d'Alger se trouve donc intimement liée à ces mesures, méditées depuis longtemps, et qui doivent, comme on disait alors, donner à la royauté un nouveau principe de force.

Le Dey d'Alger annonce hautement le projet de chasser la « *Compagnie d'Afrique* »⁶⁹ de ses possessions et de détruire ces établissements ; il refuse de se conformer au droit maritime international et prétend continuer sa piraterie. Enfin, il autorise et encourage, sous divers prétextes, le pillage des bâtiments qui naviguent sous la protection du pavillon français. M. Deval s'étant présenté, le 27 avril 1827, à l'audience du dey pour le complimenter, selon l'usage à la veille des fêtes du Beyram, Hussein lui demande s'il a reçu une réponse à la lettre qu'il a écrite au ministre des affaires étrangères ; le consul répond qu'il ne l'a pas encore. Selon le récit officiel de notre chancellerie le dey l'insulte en le frappant alors de plusieurs coups de chasse-mouche, et lui ordonne de se retirer. Le « *Moniteur* » du 5 juin 1827 annonce qu'une escadre est partie de Toulon pour tirer satisfaction de l'offense faite à la France par le dey d'Alger.

Le vice-amiral Duperré, alors préfet maritime à Brest, a un nom populaire dans la marine car il s'est distingué dans plusieurs rencontres avec les Anglais sur nos côtes, et leur a fait essuyer aux Indes des pertes considérables. M. de Bourmont, qui commande les troupes destinées au siège d'Alger, a passé plusieurs jours à bord du navire de l'amiral Duperré, et le souvenir des bons rapports qu'il a entretenus avec lui dans cette circonstance le décide à se l'adjoindre. Parmi cette troupe se trouve M. Louis Juchault de Lamoricière un jeune lieutenant du génie, alors ignoré, et qui est après devenu une des gloires de notre armée d'Afrique.

Le 17 mai, le brick l'Euryale, commandant en second le convoi, et la goélette l'Iris, appareillent de Toulon, On s'attend à une vigoureuse résistance sur la longue plage de Sidi Ferruch; il n'y en a pour ainsi dire pas ; telle fut l' ineptie du dey ou de ses chefs militaires, qu'ils ne songèrent même pas à établir sur quelques points de la côte des batteries, dont le feu bien dirigé, au moment de la concentration de la flotte, eût fait un mal considérable. On reconnaît que la tour de Torre-Chica, n'est point armée, et que des canons y sont grossièrement figurés par des pièces de bois.

⁶⁹

La Compagnie royale d'Afrique est l'une des nombreuses compagnies coloniales françaises qui fut fondée en 1560 dans le but de faire du commerce en Afrique du Nord.

Les marins trouvent rapidement, abandonnée dans le sable près du port, la vieille couleuvrine qui est alors soigneusement mise de côté avant de la rapatrier à Toulon puis à Brest.

L'Algérie a fait depuis à la France des demandes répétées de restitution de la couleuvrine objet très précieux de leur patrimoine historique.

Ménage Jean Bullant / Catherine Butefer.

Catherine Butefer, née circa 1592, épousa très jeune, à moins de 19 ans, un sculpteur et architecte célèbre de sa ville d'Écouen. Jean BULLANT vers 1515-1578, un des trois plus grands architectes français de la Renaissance avec Pierre Lescot et Philibert Delorme. Il est l'auteur de diverses oeuvres à Chanvey, Écouen, Saint Leu-Taverny, et meurt à 78 ans, il est alors inhumé église d'Écouen, sous une pierre non gravée devant le crucifix de cette église. Son tombeau fut, longtemps plus tard, déplacé au Musée des Monuments Français.



Château d'Écouen

Après avoir étudié l'art antique à [Rome](#), Jean BULLANT rentre en France vers 1540 et se met au service, en tant qu'architecte ordinaire, du connétable Anne de [Montmorency](#), pour le compte duquel il aurait dressé les plans du [château d'Écouen](#) qui sera édifié, en partie par ses soins, entre 1541 et 1547. Cette immense demeure est sans doute son chef d'œuvre le plus connu, et deviendra le lieu de villégiature favori de plusieurs rois de France successifs. Son architecture est inspirée des Palais italiens, notamment la façade de l'aile Sud, dont les colonnes évoquent un décor antique. Il bâtit également pour le connétable le « *Petit château* » de [Chantilly](#), et modernise celui de [Fère-en-Tardenois](#), où il lance un superbe pont sur le fossé.

La réputation de Jean Bullant grandissant, il est recommandé par le connétable de Montmorency au roi [Henri II](#) qui le fait contrôleur des bâtiments de la couronne en 1557. Pendant les années 1560, il rédige et publie un [traité](#), la *Règle générale d'architecture*, [Paris, 1564](#) et des écrits sur la géométrie et l'horlogerie, c'est-à-dire la technique des horloges solaires.

En [1570](#), il est appelé par [Catherine de Médicis](#) et œuvre pour elle. Il poursuit le travail de [Philibert Delorme](#) au [Palais des Tuileries](#) après la mort de ce dernier (1570) et

termine le [château de Saint-Maur](#), près de Paris. Il réalise la galerie du [château de Chenonceau \(1576-1577\)](#). Suspendant ses travaux aux Tuileries, il élève en toute hâte pour la reine mère, à partir de [1572](#) et jusqu'en [1575](#), l'[Hôtel de la Reine](#), détruit en [1748](#), dont il ne reste aujourd'hui que la [colonne Médicis](#). Jean Bullant est inhumé dans l'[Église Saint-Acceul d'Écouen](#), située en contrebas du château, où il aurait travaillé à la construction du clocher. Le [château d'Écouen](#) est une des seules réalisations à pouvoir encore représenter la créativité de Jean Bullant mort à 78 ans, décédé dans sa ville et puis inhumé église d'Écouen, sous une pierre non gravée devant le crucifix de la dite église. Son tombeau fut, longtemps plus tard, déplacé au « *Musée des Monuments Français* », Maintenant le château d'Écouen est devenu notre « *Musée de la Renaissance.* » Jean et Catherine eurent d'autres enfants dont un fils Guy Bullant baptisé le 13 juin 1573.



Devenue veuve Catherine Butefer resta dans cette maison d'Écouen avec la plus jeune de ses filles, Claude Bullant, qui épousa Jehan-Pierre le Chauvy et hérita plus tard de cette demeure.

Parcours de Jean et Philippe le Vacher, Lazaristes et Consuls de France, fils du ménage Philippe le Vacher / Butefer.

Catherine se remaria avec Philippe le Vacher dit « *le Marchand* » dont de nombreux enfants dont le cinquième Jean le Vache baptisé le jour même de sa naissance à Écouen le 5 mars 1619. Il effectua sa Théologie en Sorbonne où certains de ses parents, du côté paternel, professaient, par exemple les deux Duval dont André, Docteur en Sorbonne, fut un conseiller intime de Monsieur Vincent. De santé fragile Jean fut très souvent malade,

ce qui fut compliqué plus tard par sa maladie de la peste ; ainsi à 60 ans il en paraissait 80. Parmi d'autres enfants vint Philippe, qui se fit lazariste comme Jean son aîné, puis Nicolas enfant numéro 7, né après 1622, bourgeois de Paris, marchand de soie, demeurant : " *au petit pontz, paroisse Saint Germain le Viel* » qui décéda avant le dimanche 26 juin 1695 à moins de 73 ans et s'était marié avec HUMEAU Rose. L'aîné des 4 enfants nés de cette union, **Le VACHER Simon**, est à l'origine de ceux qui ont été s'installer dans la région nantaise à Sucé sur Erdre. **Le VACHER Laurent**, né en 1720, résidant dans la propriété de son épouse **POTTIER Catherine-Sainte**, fut consul de la Communauté des Marchands de Drap et des Lavandières ¹ élu maire de Sucé / Erdre, il est guillotiné selon la loi, à l'âge de 73 ans le jeudi 22 frimaire AN II à Nantes (44), pour avoir caché des prêtres, dont un de ses fils, pour avoir fait dire la messe par des prêtres non assermentés et avoir déclaré que les patriotes étaient : "*de foutus gueux !* " ; de plus la Hautière fut pillée. Ils sont parmi les ancêtres de mon épouse Marie-Françoise Levesque du Rostu et leur propriété, la Hautière, est devenu l' Ehpad. Saint-Joseph.

Melec de Poulpiquet du Halgouet



La Hautière en Sucé / Erdre



Jacques Mahé de la Villeglé (1926 - 2022)

Florence de Massol

Jacques Villeglé artiste majeur de la seconde moitié du 20ème siècle vient de décéder. Son oeuvre présente dans les plus grandes collections contribue à l'hommage unanime qui lui est rendu. Quimper a un lien particulier avec l'homme qui y est né il y a 96 ans.

Jacques Mahé de la Villeglé voit le jour le 27 mars 1926 au 31 avenue de la Gare. Ses parents se sont installés dans la cité à l'occasion d'une mutation de son père alors caissier à la Banque de France. Il est le sixième enfant d'une fratrie de neuf. Très tôt, il s'intéresse à l'histoire, à la poésie Il n'oubliera jamais Jean Moulin et Max Jacob à qui il rendra hommage par ses créations. C'est aux Beaux-Arts de Rennes qu'il se forme et fera connaissance de Raymond Hains avec qui il partage une complicité artistique qui ne s'érodera jamais. Issu d'une ancienne lignée aristocratique, il préférera changer son patronyme en un simple Villeglé pour nom d'artiste.

A 21 ans, il produit sa première oeuvre fondatrice : des affiches lacérées par l'usure du temps et des inconnus qui une fois encadrées peuvent entrer au musée! Sa ligne directrice est trouvée, « voler à la rue, le réel ». Il théorise la pensée des Nouveaux Réalistes, côtoie Arman, Christo, Tinguely, Klein... tous en rupture avec ce qui s'est déjà fait. Villeglé ne cessera de collecter sur les murs des brides de tailles plus ou moins importantes d'affiches superposées et lacérées. Son atelier, son inspiration sont les murs des villes porteurs de toutes sortes d'affiches et les oeuvres qui en découlent portent le nom de la rue d'où elles ont été arrachées. « Le ravir plutôt que faire » aimait-il à rappeler. Sa passion pour l'image est à compléter par celle de la typographie et en 1969, il crée un alphabet sociopolitique à partir d'un graffiti lié à Nixon.

Villeglé, seul artiste à avoir été de son vivant exposé dans l'espace Pop Art du Moma à New-York, a connu sa première exposition personnelle à Morlaix en 1978. A Quimper, par l'entremise du plasticien Alain Le Nost et la volonté de Jean-Pierre Le Goff, naît une collaboration enthousiaste avec les faïenceries. Sous ses instructions, des cubes à pans coupés et des plaques sont réalisés. A chaque fois, il s'agit d'exemplaire à tirages limités. Le musée des Beaux-Arts de la ville de Quimper possède deux oeuvres dont l'une offerte par l'artiste après l'exposition que lui consacra le centre d'art contemporain Le Quartier en 2006. Invité à participer au jury diplomate des Beaux-Arts de Quimper, il accepta le rôle avec générosité. Il reviendra en 2021 avec une soixantaine d'oeuvres, invité par l'association Cactus pour une exposition @home. Il laisse le souvenir d'un homme ouvert qui aimait les autres et les artistes.



Jacques Villeglé à la faïencerie Henriot-Quimper, en compagnie de Annelise Le Bras et Edith Savina, les peintres qui ont décoré les cubes et les carreaux de faïence. ©Henriot Quimper.



Comment peut-on être « Tudjantil Breizh » et expert en paupiettes !

*Hervé de Kerdrel
et Marie de Kermenguy*



Ce papier court évoque, **l'un des nôtres, Toussaint Julien Audren de Kerdrel⁷⁰, expert en paupiettes (!)**. Sa vie n'aura probablement pas été des plus heureuses, mais sa mémoire reste bien vive, en particulier grâce à Émile Souvestre⁷¹, que nous ne ferons pas l'offense de présenter.

Garde du corps de la maison militaire du Roy

Toussaint Julien traverse les affres de la période révolutionnaire (certes comme beaucoup d'autres). Né en 1756, il est au service de sa Majesté, et est grièvement blessé à Versailles au cours de ces journées des 5 et 6 octobre 1789⁷² qui restent célèbres pour la formule « s'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche » et conduisent au retour contraint et forcé du Roi et de sa famille à Paris. Il fait alors partie de la garde du corps du Roi, unité d'élite, dissoute en 1791, mais dont de nombreux membres sont encore présents aux côtés des défenseurs du palais des Tuileries le 10 août 1792, lors de la prise du palais qui marque la fin de la monarchie.

Sa bravoure, le 6 octobre 1789, lui vaut, à titre exceptionnel, l'une des dernières croix de chevalier de Saint-Louis de l'ancien régime (l'abolition de cet ordre date du 1er janvier 1791 et il fallait usuellement 20 ans de service pour y accéder).

Emigré, loin des siens

En 1792, Toussaint Julien rejoint l'armée de Condé. Il émigre ensuite à Altona (Danemark), puis à Hambourg, loin des siens pourtant éplorés par la perte de leurs trois enfants jeunes. Il avait épousé en 1785 Jeanne Thérèse Salaün de Keromnès (du manoir de Keromnès à Carantec), une alliance qui s'annonçait prometteuse. Le ménage s'installe au manoir du Clesmeur à Lesneven. Il semble que, issus de la petite noblesse léonarde, les Keromnès tout comme les Kerdrel, étaient alors portés à des trajectoires sociales

⁷⁰

Tous les membres homonymes de la famille Audren de Kerdrel descendent à ce jour de son frère aîné, Vincent Casimir Audren de Kerdrel (1747-1823), capitaine mousquetaire de SM Louis XV.

⁷¹

Emile Souvestre (1806-1854), avocat, journaliste et écrivain français, dont une partie conséquente de l'œuvre est consacrée à l'ethnographie bretonne.

⁷²

Ces journées sont causées par la hausse du prix du pain à Paris. Les femmes y mènent la manifestation.

ascensionnelles comme en témoignent leurs autres alliances de la même période (Kergrist, Gourcuff).

Pour Toussaint Julien et Jeanne Thérèse, le sort en décidera autrement. Leurs trois enfants meurent en bas âge. Et éloignée de son mari, et meurtrie par la perte de ses enfants, Jeanne Thérèse décède à Keromnès - Carantec, chez sa mère, le 1^{er} janvier 1800. Probablement par prudence, son acte de décès reprend son seul nom de jeune fille⁷³.

Un refuge à Hambourg

A Hambourg, pour y assurer ses besoins de subsistance, Toussaint Julien, esseulé, fonde **une auberge. Cette auberge va faire référence**. Son évocation est restée intacte grâce à Emile Souvestre et Jacques Boucher de Perthes⁷⁴.

Sous forme romancée, Emile Souvestre retrace dans un feuilleton de la Démocratie Pacifique, paru le 16 novembre 1845, le souvenir d'un marquis de Cadouville, établi en émigration à Stettin en Poméranie, qui fit recette grâce à ses fricandeaux. Il y est, dans le texte, originaire de Normandie. Le « fricandeaue », spécialité culinaire française, est l'autre dénomination de la paupiette, tranche de viande fine, que l'on recouvre de farce et que l'on roule avant cuisson.

Jacques Boucher de Perthes, fondateur de la science préhistorique, rétablit la réalité dans ses souvenirs⁷⁵ et redonne son vrai nom au « marquis Fricandeaue ».

Le spécialiste de la paupiette

« J'ai très bien connu le héros de l'histoire ; il demeurait à Morlaix, sur le quai, vis-à-vis les Lances, et presque en face de la maison de votre famille. Bref, le Marquis de Cadouville était cet excellent marquis de Kerdrel, chez lequel j'ai dîné dix fois, et qui, dix fois aussi, a dîné chez moi. Ce bon M. de Kerdrel, que je vois encore avec sa poudre et sa queue, avait en effet rétabli sa fortune en faisant la cuisine. C'est à Hambourg qu'il avait ouvert son restaurant qui, je crois, existe encore ...

M. de Kerdrel, homme d'excellentes manières, était plus fier de ses talents culinaires que de sa couronne de marquis ... Un autre marquis, propriétaire à Lesquiffiou, M. de Lescoët, poudré aussi, en queue aussi, qui d'ailleurs jouait fort bien de la basse et encore mieux de la mâchoire, ne parlait jamais de la cuisine de son confrère sans ôter son chapeau ...

... et moi, comme je vous le disais, j'en ai mangé souvent à Morlaix, et ils n'étaient pas au-dessous de la réputation et du bien que vous en dites. »

Toussaint Julien vivra, émigré, pendant une dizaine d'années. Une lettre manuscrite récemment retrouvée témoigne qu'il est encore à Hambourg fin décembre 1801. ... « Mes affaires d'ici vont à merveille. Je ne devais pas m'attendre à une aussi bonne réussite⁷⁶ ».

⁷³ L'amnistie générale accordée aux émigrés date d'avril 1802.

⁷⁴ Jacques Boucher de Perthes (1788-1868), scientifique, archéologue, initiateur de la science préhistorique.

⁷⁵ Jacques Boucher de Perthes - « Sous dix rois – souvenirs de 1791 à 1860 » Tome cinquième - 1863

⁷⁶ Archives familiales

Il revient en Bretagne à la suite de l'amnistie générale accordée aux émigrés par Napoléon, et épouse en deuxième nocces, fin 1802 à Plouarzel, Françoise de Lesguern, du manoir de Kervéatoux. Ils viennent alors en effet s'installer à Morlaix, quai de Léon, et y meurent l'un en 1818 et l'autre en 1823, sans postérité.

Amis gentilhommes bretons, festoyons donc !

Nous retirons de ces quelques mots que la qualité de gentilhomme breton n'entrave en rien celle de cultiver ses talents culinaires ! C'est aussi parce qu'il y a des crises que des opportunités peuvent émerger et que des talents inattendus peuvent se révéler.

Sur ces entrefaites, une suggestion, amis gentilshommes : gardons ces exemples et réunissons-nous plus souvent pour des repas joyeux, la paupiette Kerdrel à l'honneur (et le vin en conséquence) !



ISSN 2105 - 7184